VOLUME X' — WINNIPEG, MAN., MARDI 4 MARS 1924 — NUMERO 39



Ad... correspondance à "LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada - Etats-Unis - $2.00
Union Postale - - - - $2.50

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphones - A 1816—A 1817
Publiée par la
WEST CANADA PUB. CO., Ltd.
619, Ave McDermot

RESULTATS DEFINITIFS DU CONCOURS

Les candidats vainqueurs

Premier prix: Auto touriste Willys-Knight, valeur $1,985.00
Mme O. Bourbonnais, Winnipeg, Man. .... 26,581,750 votes

Deuxième prix: Auto touriste Overland Red Bird, valeur $1,115.00
Mme James McMahon, Winnipeg, Man. .... 23,312,200 votes

Troisième prix: Auto touriste Star, modèle F, valeur $835.00
A. Robert, Collège de Saint-Boniface .... 20,978,100 votes

Prix spécial au candidat de la campagne arrivant en tête: Auto touriste Ford, valeur $632.50
Mme J.-F. McCaffrey, Glidden, Sask. .... 16,270,000 votes

Quatrième prix: Bague-diamant, valeur $200.00
R.-P. Martel, Saint-Boniface, Man. .... 17,575,000 votes

Cinquième prix: Coffret d'argent, valeur $150.00
P. Whalen, Fort William, Ont. .... 11,435,400 votes

Sixième prix: Service à thé en argent, valeur $100.00
Mme Ed. McPike, Winnipeg, Man. .... 10,748,200 votes

Septième prix: Machine à coudre Singer, valeur $96.00
R. P. Jan, O.M.I., Saskatoon, Sask. .... 10,010,200 votes

Huitième prix: Machine à coudre Singer, valeur $90.00
Maurice Percher, Duck Lake, Sask. .... 9,011,400 votes

Neuvième prix: Machine à coudre Singer, valeur $90.00
W.-T. Cotter, Kamsack, Sask. .... 8,082,900 votes

Dixième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mme T. Hogan, Régina, Sask. .... 7,857,200 votes

Onzième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
W.-J. Kyle, Redvers, Sask. .... 5,899,900 votes

Douzième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mme H. St-Germain, Norwood, Man. .... 4,850,400 votes

Treizième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mlle Marie-Paule Bélanger, Saint-Pierre-Jolys, Man. .... 4,585,400 votes

Quatorzième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mlle Yvonne Payment, Elie, Man. .... 4,213,800 votes

Quinzième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mlle Philomène Lemoine, Sainte-Agathe, Man. .... 3,029,100 votes

Seizième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
H.-A. Rondeau, Saint-Léon, Man. .... 2,881,300 votes

Dix-septième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Chas Bonfield, Brandon, Man. .... 2,708,000 votes

Dix-huitième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mlle Rose Rhéaume, Sainte-Rose du Lac, Man. .... 2,263,100 votes

Dix-neuvième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
Mlle Margaret McMahon, Winnipeg, Man. .... 1,897,000 votes

Vingtième prix: Article de bijouterie au choix, valeur $50.00
John McIntyre, Wapella, Sask. .... 1,734,900 votes

GAGNANTS DES PRIX SPECIAUX EN ARGENT
Pour les candidats ayant recueilli la plus grande somme en abonnements du 29 janvier au 11 février

Premier prix: $200.00—R.-P. Martel, Saint-Boniface
Deuxième prix: $100.00—Mme O. Bourbonnais, Winnipeg
Troisième prix: $50.00—Mme James McMahon, Winnipeg

Une soixantaine de personnes s'étaient rendues à nos bureaux, hier soir, pour entendre proclamer les résultats du concours. Tous les candidats et toutes les candidates de Winnipeg et de Saint-Boniface, ainsi que quelques-uns de la campagne, étaient là avec leurs amis. Il était facile de se rendre compte de l'immense intérêt que tous prenaient à la lutte engagée entre les concurrents et de leur hâte d'en connaître les vainqueurs.

Les juges du concours — Son Honneur le juge Dysart, MM. Noël Bernier, F.-W. Russell et Philibert L'Heureux — après avoir travaillé pendant deux heures à dépouiller les derniers rapports et à faire les vérifications nécessaires, étaient enfin en mesure de satisfaire la légitime curiosité de tous. Son Honneur le juge Dysart a alors annoncé les noms des gagnants avec leur nombre de votes. Mme O. Bourbonnais, de Winnipeg, qui a eu l'honneur d'arriver en tête avec le chiffre respectable de 26,581,750 votes, est chaleureusement félicitée. Tout le monde sait l'admirable ténacité qu'elle a apporté à son travail et est heureux d'applaudir à son succès. Les autres candidats victorieux sont aussi salués de vives acclamations, à mesure que leurs noms sont proclamés.

Son Honneur le juge Dysart adresse ses félicitations personnelles aux heureux gagnants et loue la façon impartiale et absolument irréprochable dont le concours a été conduit.

Le R. P. Plourde, O.M.I., gérant de la West Canada Publishing Company, remercie les juges qui ont bien voulu agir comme tels, ainsi que les candidats et toutes les personnes présentes.

Déclaration des juges

Winnipeg, 3 mars 1924.

Nous soussignés, nommés comme juges pour compter les votes dans la grande campagne d'abonnements de la "Liberté" et de la "Northwest Review", certifions que nous avons, ce jour, fait le décompte et l'examen soigneux de tous les bulletins enregistrés dans cette campagne et trouvé les résultats tels qu'indiqués ci-contre.

Nous estimons que la campagne a été conduite d'une manière équitable et impartiale pour tous les intéressés; nous félicitons la "West Canada Publishing Co.", éditrice de ces journaux, et la gérance de la campagne pour la façon irréprochable dont celle-ci a été conduite.

Les candidats dont les noms sont ici donnés ont reçu le nombre de votes indiqué en face de leurs noms et sont déclarés les vainqueurs dans leurs positions respectives.

(Signé) P. L'HEUREUX,
F.-W. RUSSELL,
A.-K. DYSART,
Noël BERNIER.

Nouvelles brèves

RUSSELL, Man. — Une petite fille de deux ans, enfant de Louis Mentengo, de Lennard, a péri dans l'incendie de la maison paternelle.

MOOSE JAW — L'enquête préliminaire dans le cas des sept membres de la police accusés de vol a duré toute une semaine et a soulevé un grand intérêt parmi les citoyens de la ville.

LE PAS, Man. — George McIntosh, 23 ans, a été tué accidentellement dans une scierie. C'est le deuxième accident fatal occasionné par la même machine en deux ans.

MONTREAL — Les prêtres du Séminaire des Missions Etrangères ont quitté leur demeure temporaire du no 300, avenue Outremont, pour aller occuper leur nouveau local à Pont-Viau.

MONTREAL — M. l'abbé Théophile Paravay, aumônier du lycée de Chambery et directeur des Oeuvres de jeunesse, le nouveau prédicateur de la station quadragésimale à Notre-Dame, est arrivé à Montréal.

CALGARY — Le premier navire transportant les émigrants de Tchéco-Slovaquie au Canada est attendu à Montréal le 20 mars. Il doit en venir 2,000. Calgary sera l'un des principaux points de distribution dans l'Ouest.

OTTAWA — Sur la recommandation du commissaire du gibier de l'Alberta, le gouvernement a autorisé une réserve d'oiseaux dans l'île Rideau, Alberta. Il sera défendu de chasser et de tuer tout volatile sur le territoire de l'île.

QUEBEC — Un incendie a détruit l'édifice de la Banque Union, en plein coeur de la ville, ce matin. Les pertes se montent à un demi-million.

OTTAWA — Dorénavant, les pages, à la Chambre des Communes, ne porteront plus la chemise et le veston traditionnel. Ils revêtiront un nouvel uniforme noir bordé de vert.

SOREL — L'hon. P.-J. Arthur Cardin, ministre de la marine et des pêcheries dans le gouvernement King, a été réélu par acclamation député du comté de Richelieu à la Chambre des Communes.

Inauguration d'un couvent catholique à Moose Jaw

Moose Jaw, Sask. — Environ 2,000 personnes ont assisté dimanche à l'inauguration solennelle du couvent de Notre-Dame de Sion, à l'angle des avenues Troisième et McDonald. C'est un superbe bâtiment à trois étages, à l'épreuve du feu et bien meublé. On le considère comme un beau spécimen d'architecture qui fait honneur à Moose Jaw et aux catholiques de la ville.

Le comité de réception se composait des Mères Edith, Lilian et Oswald.

Les Dames de Sion ont deux autres maisons d'éducation dans la Saskatchewan, à Prince-Albert et à Saskatoon.

MOOSE JAW — On a arrêté à Paqua trois individus accusés d'avoir volé pour $1... d'habillements dans les magasins coopératifs de Gull Lake.

ENCORE TROIS VICTIMES DU FEU

La mère, la fille et son fiancé périssent dans les flammes à Giroux, Man.

Mme William Lund, Mary-Jane Lund, 20 ans, sa fille, et Donald McKenzie, 26 ans, fiancé de cette dernière, ont été brûlés vifs, lundi matin, dans un incendie qui a détruit leur habitation près de Giroux, Man., à 35 milles au sud-est de Winnipeg. William Lund, le mari et le père des deux femmes, a reçu des brûlures terribles et l'on craint pour sa vie, à cause de son grand âge.

Dimanche, les parents et les jeunes gens avaient passé la soirée ensemble, parlant du futur mariage qui devait avoir lieu en septembre. Ils étaient allés se coucher peu après 10 heures.

L'origine de l'incendie est inconnue. Le père a pu s'échapper en sautant par la fenêtre de sa chambre à coucher. Les voisins, accourus en hâte, ont été impuissants à maîtriser les flammes et à porter secours aux victimes, dont on n'a retrouvé que les restes calcinés.

LES EXPERTS ET L'OCCUPATION

Le général Dawes justifie la politique de la France

Paris — Le comité des experts dirigé par le brigadier-général Charles-G. Dawes a commencé sa dernière tâche, c'est-à-dire la préparation de son rapport destiné à la Commission des réparations. On croit que, pour accomplir cette tâche, il faudra plus de temps qu'on le prévoyait; car les experts désirent vivement formuler un plan qui n'aurait pas besoin de corrections.

Le secret des conclusions auxquelles en sont venus les experts est encore bien gardé. Quelques points fondamentaux seulement sont connus.

L'effet de la Ruhr

Paris — "Certainement, je l'ai dit", a répondu le brigadier-général Dawes, président du premier comité d'experts, lorsqu'on lui a demandé s'il était vrai, comme l'avait laissé entendre M. Poincaré, que sans l'occupation de la Ruhr, les experts n'auraient pu faire les progrès qu'ils ont accomplis. "Je le répète, a-t-il ajouté, si les Français n'étaient pas dans la Ruhr, nous, experts, ne serions pas ici.

"Je l'ai dit dès le mois de février 1923. Je l'ai répété devant mes collègues en comité et je vous le dis maintenant parce que je le crois. Vous pouvez confirmer que je suis l'homme auquel M. Poincaré a fait allusion. Je ne sais si M. McKenna l'a dit aussi; quant à moi, je l'ai dit et je le soutiens."

Le général Dawes s'est expliqué en disant que l'occupation de la Ruhr avait fait comprendre aux Allemands qu'ils devaient payer dans la limite de leur capacité.

DU FRANCAIS SUR LE RADIO

Tous les lundis, de 5 à 6 h., l'Université donne une causerie en français

Depuis hier, l'Université du Manitoba transmet de l'instruction par radio tous les lundis, de 5 à 6 h., sur des sujets d'intérêt populaire. Le département français a consenti à donner une série de conférences lectures. Le professeur Osborne, chef de ce département, a parlé hier sur Bossuet.

Les personnes de Winnipeg qui ne possèdent pas de radio sont invitées à assister à ces conférences qui se donnent à l'Université, dans le théâtre A. Un grand nombre de nos compatriotes à travers tout l'Ouest ne manqueront pas de suivre cette série de causeries avec intérêt. L'Université vise surtout à être utile aux professeurs et étudiants qui désirent améliorer leur prononciation en français.

L'Université du Manitoba a été la première au Canada à mettre en pratique les possibilités du radio comme instrument d'éducation. Il y a près d'un an déjà que ses professeurs fournissent une causerie hebdomadaire au radio sur des sujets variés.

Vendredi dernier, le Dr Green, professeur adjoint de français, a donné une conférence très intéressante sur la France, qu'il a habitée pendant plusieurs années. Il a parlé de la vie religieuse, du clergé, des religieux et religieuses, de l'éducation et de la vie de famille en France.

CRISE DANS LE CABINET BELGE

Le gouvernement est renversé par une coalition des socialistes et des catholiques flamingants

Bruxelles — Le cabinet Belge, présidé par M. Theunis, a donné sa démission mercredi soir, ayant été défait au cours de la journée sur un vote de confiance posé à la Chambre des députés relativement à la convention économique franco-belge.

Le gouvernement fut renversé par les socialistes et les catholiques extrémistes flamingants coalisés, qui profitèrent de la ratification de la convention franco-belge pour prétendre que la Belgique avait été dupée.

La convention défaite est un pacte économique réglementant l'échange des produits des deux pays par les débouchés ordinaires. On a fait opposition à la convention en Belgique pour plusieurs raisons. Certaines industries prétendaient que l'on favorisait trop la France sans compensation pour les industries belges.

Les socialistes combattaient l'accord pour la raison qu'il laissait entrer en franchise les articles de luxe français, tandis qu'il imposait les articles de nécessité première, et qu'il faisait ainsi monter le coût de la vie.

Le vote fut de 95 à 79. Cette défaite était prédite depuis quelques jours.

M. Theunis refuse de se rendre aux prières du roi qui lui demande de rester au pouvoir. La situation est très compliquée et l'on s'attend à des élections prochaines.

Pénible impression en France

Paris — La chute du ministère Theunis a créé une pénible impression dans les milieux officiels et parlementaires français, parce qu'elle s'est produite sur une question affectant les relations franco-belges. Des députés et des ministres ont librement exprimé l'opinion que dans le traité de commerce rejeté, la France avait traité les Belges avec plus de faveur que ses propres nationaux.

OTTAWA — Une cinquantaine d'employés du ministère des finances ont reçu avis que leurs services ne seraient plus requis à partir du 15 mars.

MONTREAL — L'Université de Montréal, pour la première fois, vient de décerner un diplôme de licence en philosophie à une jeune fille, Mlle Thérèse Rivest, de Saint-Sulpice.

TORONTO — Le sénateur Valentine Ratz, qui représentait North Middlesex depuis 1909, est mort. Sa disparition porte à trois le nombre des vacances au Sénat.

Président des Commissaires

M. J.-A. MARION,

qui vient d'être élu président de l'Association des Commissaires d'école du Manitoba.

UN COMPATRIOTE A L'HONNEUR

M. J.-A. Marion, de Saint-Boniface, est élu président de l'Association des Commissaires d'école du Manitoba

La convention des commissaires d'école du Manitoba s'est tenue à l'hôtel Royal Alexandra, mardi, mercredi et jeudi.

Dans son discours d'ouverture, le président J.-Allison Glenne, de Russell, a déclaré que le seul moyen de trouver l'argent nécessaire au maintien de nos écoles était le retour des ressources naturelles à la province. Ceci soulagerait la population, dans une certaine mesure, du fardeau actuel des impôts.

Le lieutenant-gouverneur

Sir James Aikins, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, leur a donné d'excellents conseils. Il a insisté surtout sur la responsabilité des commissaires dans le choix des instituteurs. Ce qui fait une impression durable sur l'enfant, a-t-il dit, ce n'est pas tant ce que dit l'instituteur mais ce qu'il est et ce qu'il fait. Un instituteur d'un caractère médiocre peut donner aux enfants une éducation faussée dont ils ne se corrigeront jamais.

Le lieutenant-gouverneur a préconisé la formation en vue de la vie de famille et des principes de la morale, ainsi que l'addition de certains exercices religieux au cours d'études. Il s'est déclaré en outre pour une éducation appropriée aux conditions, au climat et aux ressources du pays. Le premier devoir de l'Etat est de voir à ce que l'ignorance disparaisse et que les masses aient une bonne instruction préliminaire qui les mette en état d'embrasser les professions ordinaires les mieux adaptées au Canada. Quant à l'instruction universitaire, c'est au peuple à dire s'il consent à s'imposer des taxes pour la soutenir.

Dr W.-C. Murray

Le Dr W.-C. Murray, président de l'Université de la Saskatchewan et président de la commission qui a enquêté récemment sur le système scolaire du Manitoba, n'a rien dit au sujet de ce travail, son rapport n'ayant pas encore été soumis à la législature. Il s'est contenté de faire des remarques intéressantes en marge du rapport d'une commission qui vient de faire une enquête sur le système scolaire rural de l'état de New-York, où les problèmes sont, à beaucoup d'égards, semblables à ceux que l'on rencontre au Canada.

Revision de la constitution

La constitution de l'association a été revisée de manière à permettre l'envoi d'un plus grand nombre de délégués aux conventions.

M. J.-A. Marion président

M. J.-A. Marion, président de la commission scolaire de Saint-Boniface, a été élu président de l'association des commissaires d'école du Manitoba.

Les autres officiers élus sont: vice-président, P.-W. Thompson, Oak River; secrétaire-trésorier, H.-W. Cox-Smith, High Bluff; membres de l'exécutif: J.-Allison Glen, Russell; Joseph Gibson, Virden; S.-H. Forrest, Souris; W. Iverach, Isabella; H.-N. MacNeill, Dauphin; W.-H. French, Stony Mountain.

OUVERTURE DU PARLEMENT FEDERAL

Le discours du trône annonce une diminution des impôts, une revision du tarif et une nouvelle loi réglementant le transport, la manutention et la vente du grain

Ottawa — C'est par une température idéale que lord Byng de Vimy, accompagné de toute la maison vice-royale et escorté d'un détachement des dragons de la garde de la princesse Louise, est arrivé au Parlement, jeudi, à trois heures, pour ouvrir la session du Parlement fédéral. Une foule énorme entourait les édifices parlementaires. La chambre et les galeries du Sénat étaient remplies d'une assistance très brillante.

Le Baron Byng de Vimy a lu au Sénat le discours du trône.

Après avoir parlé de la situation économique, le gouverneur général annonce que pour la première fois depuis 1912-13, le budget national pourra être équilibré à la fin du présent exercice financier, grâce aux réductions effectuées dans les services publics.

Diminution des impôts

Le discours du trône apporte aussi la bonne nouvelle d'une diminution des impôts.

"De l'avis du gouvernement, cette diminution des impôts, tel qu'il serait possible de l'effectuer, devrait porter principalement sur la diminution du coût des instruments de production dans les industries qui s'appuient sur les ressources naturelles du Dominion. Cela contribuerait sensiblement au progrès de nos ressources naturelles, et, par suite d'une production moins dispendieuse, contribuerait également à diminuer le coût de la vie.

L'Ouest et l'Est

"L'unité nationale, non moins que la prospérité nationale, dépend de l'élimination de ces obstacles qui ont eu pour effet de désunir l'Ouest de l'Est canadien et d'empêcher l'établissement en permanence sur la terre. Sous ce rapport, les problèmes les plus saillants sont ceux qui ont trait au rajustement du tarif et à la mise sur le marché des produits agricoles et autres produits naturels.

La vente du grain

"La stabilisation et le contrôle des taux de fret sur le grain provenant de la tête des Grands Lacs et dirigé vers les ports océaniques canadiens et de là à Liverpool, sont l'objet de la plus minutieuse attention. Il faut espérer que le rapport de la commission royale d'enquête sur les grains, autorisée à la dernière session pour étudier la question de la manutention et de la mise sur le marché du grain, sera prêt à être soumis au Parlement pendant la présente session, et qu'une loi appuyée sur ses recommandations pourra vous être présentée.

Le canal Welland

"Il est très important d'activer le perfectionnement de nos magnifiques voies navigables de transport à l'intérieur; ceci aura pour résultat de réduire les taux de transport pour les produits de la ferme dans l'ouest de même que pour les produits miniers, forestiers et des diverses industries de l'est. Afin d'aider à la réalisation de ce but, on poursuit activement les une décision définitive au sujet des profonde Welland.

La canalisation

"Un nouvel échange de correspondance a eu lieu entre mon gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de la voie navigable du Saint-Laurent. De l'avis de mes conseillers, l'importance de cette question est telle qu'on devrait instituer une plus ample enquête, avant de prendre un décision définitive au sujet des projets qui ont été mis à l'étude.

L'élevage des bestiaux

"Afin de stimuler l'élevage des bestiaux dans le Dominion et de procurer à l'agriculture des bienfaits directs, le gouvernement s'est appliqué à obtenir un taux de transport moins élevé sur tous les bestiaux expédiés du Canada.

"Des efforts encore plus grands seront accomplis pour poursuivre la politique du commerce canadien par les ports canadiens.

Redistribution électorale

"Le projet de loi de redistribution, de la dernière session, concernant la représentation de la Chambre des Communes, sera présenté de nouveau prochainement. Parmi les modifications projetées à la loi des élections fédérales, il s'en trouvera une prescrivant l'emploi du vote transférable dans les circonscriptions électorales d'un seul membre.

La moisson abondante

"Les perspectives d'une moisson exceptionnelle, si brillantes à la fin de la fin de la dernière session, se sont plus que réalisées. Les renseignements sur la récolte de 1923 indiquent qu'elle a été la plus abondante dans l'histoire du Canada."

La Chambre et le Sénat se sont ajournés à lundi pour l'inauguration réelle des travaux.

On annonce que M. Andrew Knox, député progressiste de Prince-Albert, a l'intention de presser l'achèvement du chemin de fer de la Baie d'Hudson au moyen d'une motion spécifiant qu'une reconnaissance plus efficace soit donnée à la résolution adoptée aux Communes en mars 1923, laquelle établissait la priorité de ce chemin de fer.

La motion pour l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par M. F.-L. Kelly, récemment élu député du Cap Breton-Nord, et secondée par M. E.-A. Lapierre, de Nipissing, Ont.

Au Sénat, la motion sera secondée par l'hon. Côté, le nouveau sénateur de l'Alberta.

SAPIRO PARLE A WINNIPEG

Trois mille cultivateurs et hommes d'affaires ont entendu son plaidoyer en faveur de la Coopérative du Blé

Aaron Sapiro, qui depuis quelques jours parcourt la Saskatchewan et le Manitoba dans l'intérêt de l'organisation de la Coopérative du Blé, est venu parler samedi à Winnipeg, à quelques pas du "Grain Exchange" même, auquel il n'a pas ménagé ses attaques. Trois mille personnes au moins remplissaient la grande salle de la Chambre de Commerce. La grande majorité de l'auditoire se composait de cultivateurs venus de tous les points de la province, mais on remarquait aussi un bon nombre d'hommes d'affaires de la ville.

Sapiro est un homme d'apparence plutôt frêle et timide, mais doué d'une extraordinaire énergie. Il a parlé pendant près de deux heures sans manifester le plus léger signe de fatigue. Ce n'est pas précisément le type du beau parleur classique, mais il présente ses arguments avec une vigueur caractéristique. Tour à tour spirituel et sarcastique, par-dessus tout parfaitement maître de son sujet, il a le don de communiquer sa conviction à ceux qui l'écoutent. Il a été maintes fois applaudi avec enthousiasme et on lui a fait une longue ovation à la fin de son discours.

L'orateur a été présenté par le premier ministre John Bracken et M. J.-T. Haig, député de Winnipeg, a proposé un vote de remerciements à son adresse.

M. Sapiro a exposé longuement les principes de la vente coopérative, puis il en a fait l'application au blé; il a répondu à certaines allégations de M. J.-R. Howard, chef du bureau des prêts agricoles des Etats-Unis, et aux questions que lui avait préparées le "Grain Exchange".

Contre le "Grain Exchange"

"Je suis absolument opposé au système actuel de la vente du blé, a-t-il dit. Partout où je mentionne le "Grain Exchange" de Winnipeg, c'est comme le représentant de ce système. Je sais que les hommes qui le composent sont d'excellents Canadiens, loyaux et honnêtes; mais ils sont engagés dans le fonctionnement d'un système qui appauvrit les grandes provinces des prairies et je suis contre leur maintien dans ce système. Je les respecte comme citoyens, mais je crois que leur système est rien moins que salutaire aux fermiers de ce pays.

La Coopérative de l'Alberta

Pour montrer les avantages de la Coopérative, Sapiro a annoncé que les membres du "Pool" de l'Alberta recevraient huit sous de plus par minot que les fermiers qui n'en font pas partie. Il a déclaré en outre que le "Pool" de l'Alberta avait vendu 80 pour cent de son blé en dehors du "Grain Exchange" de Winnipeg et a assuré que la seule bévue qu'il avait faite avait été de vendre les autres 20 pour cent par l'intermédiaire du "Grain Exchange".

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Une séance consacrée aux affaires scolaires du Manitoba — La Coopérative du Blé devant les législatures de Winnipeg et de Régina — L'union des églises

Manitoba

La Chambre a commencé la semaine par une séance entièrement consacrée aux matières scolaires: syndics officiels, augmentation des droits d'examen, qualifications des instituteurs, assistance scolaire, etc.

Syndics officiels

La question des syndics officiels a soulevé beaucoup de discussion. Il ne semble pas que le système ait de nombreux partisans parmi les députés, sans doute à cause des abus auxquels il donne lieu.

M. T.-C. Norris, chef de l'opposition, a fait l'historique de la nomination des syndics officiels et exprimé l'opinion qu'ils étaient encore nécessaires dans quelques parties de la province, mais il voudrait qu'on leur donne un autre nom.

M. D. [illegible] (Emerson) estime qu'il faudrait apprendre le plus tôt possible aux districts en question à se gouverner eux-mêmes. Quelque fonctionnaire qui serait envoyé là où des difficultés s'élèvent, pour y donner des conseils, serait bien accueilli. Mais les syndics officiels ne devraient jamais se comporter en "big boss".

L'hon. C. Cannon, ministre de l'instruction publique, a assuré la Chambre que les syndics officiels n'étaient nommés que pour des raisons très sérieuses et qu'on voudrait rendre le plus tôt possible aux districts en question l'administration de leurs affaires scolaires.

Ecoles fermées

D'après un rapport soumis par le département, 48 écoles fermées en décembre ont été rouvertes en janvier, mais 93 ouvertes en décembre ont été fermées en janvier.

Les écoles ouvertes pendant moins de 85 pour cent des jours de classe se sont réparties comme suit au cours des trois dernières années: 1921, 285; 1922, 298; 1923, 270.

Assistance scolaire

On constate qu'il y a une marge déficitaire de 23,000 élèves entre les grades un et huit. M. Bracken admet que la situation laisse beaucoup à désirer mais qu'elle s'est néanmoins améliorée depuis sept ou huit ans, la moyenne ayant monté de 62 pour cent à 67 pour cent. L'assistance faible des derniers temps est due à des causes économiques.

Trop de gradués

M. J. T. Haig estime que le Manitoba dépense trop d'argent pour l'instruction supérieure. En 1918, il n'y avait que 500 étudiants d'université, en 1923, ils étaient 1,896, bien que la population de la province fût diminuée de 50,000. Nous avons 15,000 enfants n'allant pas du tout à l'école et 38,000 qui, bien qu'inscrits, sont absents des classes. Il serait préférable de faire aller ces enfants à l'école plutôt que de promouvoir l'assistance au Collège d'Agriculture.

La province a besoin de 500 gradués d'Université par année pour l'enseignement et elle en forme quatre fois ce nombre. On devrait, dit M. Haig, relever le niveau des examens d'entrée, accorder l'aide du gouvernement à ceux dont on a réellement besoin et faire payer le plein prix aux autres.

Les estimés du département de l'éducation ont été adoptés. Ils s'élèvent à $2,068,755.

La visite de Sapiro

La visite de Sapiro, l'homme du jour, a eu son écho à la Chambre. Rien de plus naturel. M. Joseph Bernier, qui ne prise pas fort le bill d'incorporation de la "Manitoba Co-operative Wheat Producers", voulait savoir s'il existait une relation quelconque entre la demande de M. Barclay pour que ce bill soit adopté au 1er mars et le fait que Sapiro parlait à Winnipeg le même jour. De plus, le gouvernement étant composé de membres des Fermiers-Unis, il désirait savoir si ce sont les Fermiers-Unis qui ont fait venir Sapiro à Winnipeg, qui paie ses dépenses et s'il est vrai que les "United Grain Growers" ont prêté $10,000 à l'organisation de la Coopérative du blé.

N'y a-t-il pas au Canada, a dit M. Bernier, un homme assez intelligent pour donner les informations nécessaires sur les coopératives de blé, sans aller chercher quelqu'un aux Etats-Unis?

M. Barclay (Springfield) a expliqué que la raison de sa demande était le désir des organisateurs de la Coopérative de hâter l'adoption du bill, à cause du temps considérable dont ils ont besoin pour faire signer les contrats.

M. Bracken a dit que le gouvernement ignorait qui paie les dépenses de Sapiro et si les "United Grain Growers" ont avancé $10,000.

Pas de réduction à la Commission des liqueurs

L'opposition contre les salaires des membres de la Commission des liqueurs ne s'est pas montrée, en fin de compte, si redoutable qu'elle avait semblé tout d'abord. Lorsqu'on en est venu au vote, l'amendement de M. Joseph Hamelin (Sainte-Rose du Lac) pour que le salaire du président soit de $7,000 au lieu de $12,000 a été battu par 38 contre 11; celui de M. Norris, qui accordait $10,000 au président et $1,000 à chacun des commissaires, a été défait par 39 contre 12. Les conservateurs et les ouvriers ont voté avec le gouvernement. M. Boivin (Iberville) a été le seul progressiste à se séparer de son parti sur cette question.

Contre le Collège d'Agriculture

L'adoption des crédits affectés au Collège d'Agriculture a donné lieu à de violentes critiques contre cette institution, dont deux députés au moins ont été jusqu'à demander la fermeture.

Vaches laitières

L'hon. T.-C. Norris a fait un vigoureux plaidoyer en faveur du système inauguré sous son gouvernement pour fournir de bonnes vaches laitières aux cultivateurs de la province. M. Bracken a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de l'abandonner. Cependant, d'après les plaintes formulées par divers députés, il semble bien que l'affaire n'a pas toujours été bien conduite et que les vaches laissaient parfois à désirer.

Saskatchewan

Les Crèmeries coopératives

Régina — M. Dunning a fait des déclarations assez importantes devant le comité de l'agriculture chargé de faire une enquête dans les affaires des crèmeries coopératives. L'argent avancé à ces organisations, a-t-il dit, est complètement protégé et plus que couvert par de premières hypothèques sur les différents établissements. Le gouvernement pourait prendre l'entreprise à son compte, si c'était nécessaire, et en retirer un profit, mais il n'a pas l'intention de s'embarquer dans les affaires de crèmeries. Le premier ministre a ajouté qu'il pourrait organiser lui-même une compagnie qui serait heureuse d'accepter l'entreprise sur les bases de l'exécution de l'hypothèque.

Tous les témoins ont été unanimes à déclarer que les $729,000 avancés à la compagnie étaient convenablement protégés. Les bâtiments représentent une valeur de $1,400,000.

L'union des églises

Les partisans de l'union des églises ont eu une rude surprise quand ils ont vu M. le juge Martin, l'ex-premier ministre de la Saskatchewan, comparaître devant le comité des bills privés et parler au nom des adversaires de l'union. Il s'est placé au point de vue des droits de toute minorité et a dénoncé certaines clauses du bill "d'un caractère très vicieux".

Le "Wheat Pool"

Le bill d'incorporation de la "Saskatchewan Co-Operative Wheat Producers" a fourni à la Chambre l'occasion de jeter un peu d'eau froide sur les projets trop vastes des organisateurs de la Coopérative du blé. On n'a pas trouvé justifiés certains pouvoirs comme de construire et acheter des bateaux pour le transport du grain, et le bill a été modifié en conséquence.

En proposant plusieurs amendements, M. Dunning a déclaré qu'il ne voulait pas paraître opposé à la Coopérative, mais qu'il agissait au contraire dans ses meilleurs intérêts. Il a insisté sur le danger d'accorder des pouvoirs trop étendus à un petit groupe d'hommes qui s'embarquent dans une entreprise complètement nouvelle.

Pour la réduction du tarif

L'hon. J.-G. Gardiner, ministre de la voierie, a déposé une résolution demandant la réduction du tarif. Elle a été secondée par l'hon. J.-M. Uhrich, secrétaire provincial.

Alberta

L'union des églises

Edmonton — Le bill de l'union des églises a été adopté en seconde lecture après un débat assez long. Le chef de l'opposition proposait le renvoi à deux semaines, afin de voir ce que ferait le parlement fédéral, qui a à s'occuper du bill en même temps que les législatures provinciales. Un député voulait qu'on attende le résultat de l'action intentée devant les cours de l'Ontario avant d'étudier le bill. Un autre a proposé le renvoi à un an, qui a été repoussé à une grosse majorité.

A L'ETRANGER

WASHINGTON — La population des Etats-Unis dépense plus d'un million par semaine en gomme à chiquer.

LE HAVRE — Les usines de coton de Graville ont brûlé, avec une grande quantité de coton. Les pertes sont estimées à 1,500,000 francs.

PARIS — A partir du 10 mars, les billets de chemin de fer de 1re et 2me classe seront augmentés de 50 pour cent et ceux de 3me classe de 15 pour cent. Le transport des marchandises par petite vitesse sera majoré de 20 pour cent.

PARIS — Toute la France est couverte d'un manteau de neige. On signale deux secousses de tremblement de terre à Saint-Gaudens, dans la région des Pyrénées.

PARIS — Le "Matin" annonce que les recettes journalières de la régie franco-belge, dans la Ruhr, dépassent cinq millions de francs.

MOSCOU — M. Rykoff, successeur de Lenine à la tête du gouvernement soviet de Russie, a pris le chemin du Caucase pour tâcher de rétablir sa santé.

ROME — La duchesse Marie-Isabelle, de Gênes, a succombé à une broncho-pneumonie. Elle était en visite chez la reine Marguerite.

LONDRES — La fièvre aphteuse dévaste encore les troupeaux dans dix-huit districts du Royaume-Uni. De nouveaux cas sont signalés à Tiffield (Northamptonshire).

SAN BERNARDINO, Cal. — Le "faiseur de pluie" Charles Hatfield a offert de fournir de la pluie aux fermiers du comté de San Bernardino, à raison de $1,000 par pouce.

ARMAGH, Irlande — Dans sa lettre pastorale du carême, le cardinal Logue, primat d'Irlande, dénonce les toilettes féminines immodestes et la fureur pour la danse.

PARIS — M. Chaix, vice-président de l'"Automobile Club" de France, est nommé directeur de l'Office national du tourisme à dater du 15 mai 1924.

BERLIN — L'ex-kronprinz Georges de Saxe vient d'entrer au Séminaire de la Forêt Noire. Le prince sera ordonné prêtre au mois de mai prochain.

PARIS — On dément que la Petite Entente ait envisagé l'éventualité de participer à la constitution d'un apanage à l'impératrice Zita.

LONDRES — Les journaux de Londres annoncent que le roi et la reine de Roumanie se rendront à Londres au mois de mai prochain.

BERLIN — L'ex-kronprinz a fait une apparition à Berlin; il a fait de nombreuses visites et a passé sa soirée dans des endroits gais. Reconnu par la foule, il a été l'objet de manifestations enthousiastes.

ROME — L'ambassade allemande près le Vatican a été l'objet d'un cambriolage. Les voleurs n'ont pas emporté d'argent, mais des papiers importants d'ordre politique.

ATHENES — Il a été décidé que la déchéance de la dynastie devrait être proclamée au parlement, mais à condition que cette décision soit ratifiée par la tenue d'un plébiscite.

MUNICH — Le général Ludendorff, le lieutenant Pernet, son gendre, et Adolphe Hitler et leurs compagnons subissent en ce moment leur procès pour haute trahison.

DUBLIN — Un rapport officiel annonce que les banques irlandaises sont prospères et que quelques banques ont même payé un dividende de 20 p. c.

PARIS — M. Philippe Barrès sera candidat au siège de député de Paris laissé vacant par la mort de son père.

Les illettrés dans le monde

Paris — Avant la guerre, on comptait, dans les différents pays, pour 100 habitants, 67 illettrés au Portugal, 53 en Italie, 39 en Pologne, 37 en Hongrie, 36 en Russie, 32 en Autriche, 25 en Grèce, 18 en Roumanie, 15 en Belgique, 15 en Turquie d'Europe, 9 en Espagne, 3.49 en Angleterre, 3.38 en Hollande, 2.49 en Allemagne, 1.50 en France, 1 en Norvège, 0.74 en Suède, 0.60 en Suisse, 0.49 au Danemark.

D'après les dernières indications fournies, il est probable qu'en France, pendant et depuis la guerre, le nombre des illettrés a augmenté.

Voici ce qu'une mère dit

"En trouvant les Pilules Dodd pour les Rognons, j'ai trouvé un véritable ami"

Mme G.-B. Albert dit comment les Pilules Dodd pour les Rognons ont soulagé sa jeune fille

Le Bouthillier, N.-B., 1er mars (Spécial) — Ayant la certitude que sa jeune fille a été complètement guérie de maux de tête et de la maladie de coeur, Mme G.-B. Albert, une femme bien connue d'ici, est très enthousiaste des Pilules Dodd pour les Rognons.

"J'ai trouvé dans ces pilules un véritable ami. Ma fille Madeleine, âgée de 17 ans, souffrait de violents maux de tête et de fréquentes insomnies et elle se levait toujours plus fatiguée qu'avant de se reposer. Elle souffrait aussi de la maladie de coeur. Deux boites de Pilules Dodd pour les Rognons l'ont complètement soulagée et elle est maintenant très bien."

Les Pilules Dodd pour les Rognons sont un remède pour les rognons. Elles renforcissent les rognons de manière à faciliter leur action en expulsant les impuretés du sang. Les Pilules Dodd pour les Rognons sont employées pour le traitement des maux de tête, pour le rhumatisme, le diabète, l'hydropisie, les troubles urinaires, la maladie de coeur et tous les maux de rognons.

CARTES PROFESSIONNELLES

VOLUME XI. WINNIPEG, MAN., MARDI 4 MARS 1924 NUMERO 39

Il n'y a pas de vie plus heureuse que celle du chrétien qui travaille chaque jour à assurer son salut à force de bonnes oeuvres.

LA LIBERTÉ

Il n'y a de triomphes que ceux que reconnait tels l'avenir et non le présent. Il n'y a de victoires glorieuses que celles que remportent les minorités.

UN RESULTAT ENCOURAGEANT

Le grand concours d'abonnements de la *Liberté* et de la *Northwest Review*, inauguré il y a trois mois et dont les résultats définitifs ont été proclamés hier soir, marquera une date importante dans l'histoire de ces deux journaux. Nos prévisions les plus optimistes ont été dépassées et largement, grâce à la remarquable activité déployée par les candidats et à l'accueil bienveillant qu'ils ont reçu dans tous les milieux.

Nos sincères félicitations aux vainqueurs. S'ils voient aujourd'hui leurs efforts dignement récompensés par des prix d'une réelle valeur, nous devons leur rendre ce témoignage qu'ils les ont conquis de haute lutte et par un labeur acharné.

Il n'y a pas à proprement parler de perdants dans notre concours, puisque les candidats les moins favorisés reçoivent une rétribution en especes proportionnée à la somme de travail accompli. Nous regrettons néanmoins de ne pouvoir couronner d'une façon plus tangible tous les mérites et toutes les générosités dont nous avons été les témoins émus au cours de cette campagne. Un certain nombre de concurrents, placés dans des conditions locales désavantageuses, ne pouvaient guère espérer se classer aux premiers rangs; ils n'en ont pas moins fait vaillamment leur part et couvert consciencieusement le territoire qu'ils s'étaient assigné. D'autres personnes dont les noms ne figurent nulle part nous ont aussi accordé leur aide efficace et désintéressée, n'ayant en vue que l'oeuvre de la bonne presse à soutenir. Que tous ces amis dévoués veuillent bien trouver ici l'expression de notre chaleureuse gratitude.

Merci également à tous nos abonnés anciens et nouveaux qui, en répondant aux appels des candidats, ont rendu leur succès possible.

Notre concours a atteint le but que se proposaient ses organisateurs: il a suscité en faveur de notre oeuvre une sympathie active; il a mis en valeur une fois de plus l'importance de la presse franco-catholique indépendante du point de vue de notre survivance comme groupe; il a étendu considérablement le champ d'action de notre journal en le faisant pénétrer dans nombre de centres de l'Ouest où il était encore peu connu.

C'est un fait consolant de voir que la diffusion du bon journal ne rencontre plus autant d'obstacles et que son impérieuse nécessité n'est plus guère mise en doute. Il reste encore beaucoup à faire, assurément, pour qu'une élite de lecteurs — ne parlons pas de la masse — se rende compte de la somme de travail, d'argent, de sacrifices et de soucis de toutes sortes représentée par ces dix ou douze pages sur lesquelles on jette chaque semaine un rapide coup d'oeil. Il serait à souhaiter que les conditions dans lesquelles se fait un journal comme le nôtre soient un peu plus connues, au moins pour le bénéfice de quelques-uns et pour la justification des malheureux rédacteurs, administrateurs, typographes, etc., qui sont critiqués parfois bien à la légère.

* * *

Nous traversons une période de dépression financière pendant laquelle les journaux indépendants s'estiment heureux de vivre et sont forcés de remettre à des temps meilleurs toute amélioration entraînant de nouvelles dépenses. Telle qu'elle est cependant, la *Liberté* plait à ses lecteurs et répond à ce qu'on attend d'elle. Les nombreux témoignages reçus à l'occasion du concours nous permettent de le dire en toute franchise. Ceci nous met à l'aise pour demander aux amis qui viennent de nous aider si généreusement de continuer leur travail de propagande. La plupart d'entre eux n'ont pas besoin de l'appât d'automobiles et d'autres prix de valeur pour stimuler leur zèle. Ils savent que le véritable apostolat par le bon journal n'est pas intermittent, mais s'accomplit presque quotidiennement, à l'occasion d'une rencontre, d'une conversation, d'un article intéressant.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il n'y a peut-être rien de plus simple et de plus naturel que de répandre un journal dans son entourage. Quand un ami du dehors vous honore de sa visite, vous vous faites un plaisir et un devoir de le présenter à vos connaissances. La *Liberté* n'est-elle pas pour vous un ami de bon conseil et parfaitement respectable, qui vous visite fidèlement chaque semaine? Facilitez-lui le contact avec vos coparoissiens. C'est affaire de savoir-vivre et vous n'avez rien à y perdre. Contrairement aux amis en chair et en os, que l'on craint parfois de voir accaparer par les autres, votre journal peut être dans le même temps chez vous et chez tous vos voisins sans que vous ayez à en souffrir. C'est un peu comme l'amour maternel:

Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier.

Donatien FREMONT.

NOTRE MARCHÉ

Quand nos conférenciers agricoles insistent sur la nécessité de garder du troupeau comme source de revenus et comme condition nécessaire pour donner aux terres leur maximum de valeur, on répond parfois: "Mais si tout le monde s'y met, il y aura bientôt surabondance de produits".

Un des collaborateurs de la *Liberté* a déjà consacré deux articles, dans la page agricole, pour répondre à cette objection. Un coup d'oeil jeté sur un relevé de ce que le Canada importe des Etats-Unis suffirait à prouver qu'il n'y a pas encore danger de surproduction des produits de la ferme.

Nous importons pour $900,000 de beurre et de divers produits laitiers. Alors que nous devrions exporter, nous importons. Nous est d'avis que les cultivateurs manitobains devraient remettre leurs craintes à un peu plus tard. Cela ressemble un peu à l'homme qui craignait de sortir de peur de rencontrer un lion sur le chemin public.

Un peu plus loin, le même tableau nous apprend que nous importons pour $2,500,000 d'oeufs. Rien que cela! Voilà deux beaux millions de piastres qui seraient les bienvenus dans le gousset de nos fermiers.

Si nous quittons la campagne pour venir en ville, le même tableau nous apprend que nous achetons, des Etats-Unis, pour $25,700,000 de charbon anthracite et pour $40,600,000 de charbon bitumineux. L'anthracite était hors de prix à Winnipeg l'automne dernier, les gens se sont donc résignés à brûler du charbon de l'Ouest, le *Drumheller* et le *Foothill*. Surprise: des charbons, tout en coûtant dix piastres de moins la tonne, ont donné tout aussi bonne satisfaction. Voilà $25,000,000 qui, en grande partie au moins, eussent pu rester au Canada, l'an dernier, et tout le monde s'en trouverait mieux.

Nous avons acheté des Etats-Unis pour $5,800,000 de fourrures en 1923 et l'on se plaint que le temps est dur et que l'argent est rare. Les bêtes, petites et grosses, l'une portant l'autre, devraient nous coûter moins cher que cela.

On a acheté pour $3,100,000 de cuir aux Etats-Unis et les peaux des animaux canadiens ne valent parfois que le prix du transport. Qu'est-ce que cela veut dire?

Enfin pour finir, car nous pourrions continuer notre énumération, les Canadiens ont fait venir des Etats-Unis, en 1923, pour $3,800,000 de légumes divers. N'est-ce pas une honte?

Nous livrons ces quelques chiffres aux économistes canadiens et aux contribuables comme aux consommateurs de chez nous. Il doit y avoir un *nègre* dans la clôture des affaires canadiennes.

Il faudrait pourtant le trouver et le blanchir.

J. B.

M. J.-A. MARION

Nous sommes heureux de féliciter M. J.-A. Marion, que les commissaires d'école du Manitoba viennent de nommer président de leur organisation. Cette flatteuse distinction marque en quelle haute estime notre compatriote est tenu dans ce milieu, où les nôtres ne représentent qu'une minorité.

Les états de services de M. Marion seraient longs à énumérer. Contentons-nous de signaler aujourd'hui sa remarquable habileté et son zèle inlassable à présenter le point de vue des Canadiens français à nos concitoyens de langue anglaise. La nouvelle position qui vient de lui être confiée lui fournira maintes occasions nouvelles de servir utilement notre cause.

Cette nomination honore, en même temps que la personne de M. Marion, la commission scolaire de Saint-Boniface, qu'il préside avec tant de compétence depuis plus de huit ans, et l'*Association d'Education des Canadiens français du Manitoba*, qui le compte parmi les membres les plus actifs de son comité exécutif. Elle prend même une signification particulière du fait de l'incident du mouvement séparatiste de Norwood. On a essayé de faire de l'agitation autour de la prétendue extravagance de l'administration scolaire de Saint-Boniface et du caractère catholique de deux de ses écoles. Lorsqu'on voit l'association des commissaires d'écoles de la province placer à sa tête le propre président de cette même commission, on peut juger dans quelles mesures les accusations ont ému le public.

Les commissaires d'école du Manitoba, en élisant à l'unanimité M. Marion, ont fait preuve d'une largeur d'esprit qui les honore. C'est un symptôme de paix et l'espoir d'un commencement de justice que nous enregistrons avec plaisir.

D. F.

LE CONTRAT

Nos lecteurs trouveront aujourd'hui en quatrième page le texte en français du contrat de la Coopérative du Blé (*Wheat Pool*) que l'on va demander aux cultivateurs du Manitoba de signer. Ce contrat est pratiquement le même pour les trois provinces de l'Ouest.

La *Liberté* n'a rien épargné pour donner toutes les informations désirables concernant ce grand projet de la Coopérative du Blé. La remarquable série d'articles de M. Raymond Denis, qui paraît dans notre journal depuis plusieurs semaines, représente assurément ce qui a été publié de plus complet et de plus autorisé sur le sujet dans toute la presse du pays. Notre collaborateur, après avoir fait ressortir impartialement le pour et le contre de la Coopérative, conclura à son essai loyal.

Le système a des avantages indiscutables. Il a aussi ses inconvénients, qui apparaîtront quand il sera mis en pratique. Mais il faut se garder principalement d'y voir un remède à tous les maux dont souffre la classe agricole.

CHRONIQUE DE FRANCE

Le peuple de France sauvera le franc — Les Olympiades: les Canadiens à Chamonix — Le théâtre et la guerre — Les orgues de Saint-Gervais

(Service spécial de la "Liberté")

Depuis plusieurs semaines la "Chronique de France" a été absente de nos colonnes par suite de la maladie de notre distingué correspondant parisien Albert Larrieu. En attendant son complet rétablissement, Mme France Ariel Duprat, la délicieuse interprète de l'oeuvre du chansonnier, qui compte tant d'admirateurs au Canada, veut bien tenir la plume à sa place. Nous lui en exprimons ici notre sincère gratitude.

Panem et Circences

"Du pain et les jeux du cirque", tel est depuis l'antique Rome le cri des démocraties. Eh bien! en France, nous sommes vraiment comblés! Du pain, nous en avons et il est bon, savoureux, délectable quand nos boulangers veulent bien le faire exclusivement avec du bon blé poussé sur le sol de France... ou d'ailleurs.

Quant aux jeux du cirque, nous les avons tout bonnement remplacés par les débats parlementaires, ce qui, évidemment, est un progrès tout à fait démocratique.

Nos députés se sont aperçus, il y a une quinzaine, que le franc baissait... ils ont constaté du même coup qu'il était déjà assez bas... Ce fut une révélation pour la Chambre! Un grand vent d'héroïsme souffla sur le Palais Bourbon, on fit des discours sublimes... on parla même d'agir...

Mais dans les séances qui suivirent le calme revint dans les esprits, le danger parut moins grave, les belles résolutions s'affaiblirent et beaucoup songèrent à défendre le franc en sauvant... leur fauteuil!

La Chambre des députés, qu'on aime à se représenter comme une réunion d'hommes graves, se transforma alors en un terrain de sport... On roulait les pupitres, on vociférait, chacun parlant à tue-tête, en dépit des carillons désordonnés de la sonnette présidentielle... On se jeta même des journaux à la tête!

Si un tel vacarme s'était passé dans un collège, tous les coupables eussent été consignés!

Je ne sais comment ce "chahut" est jugé par nos amis étrangers... mais nous savons comment il est exploité par nos ennemis... C'est un manque de dignité que tous les Français regrettent, mais au fond, ce n'est pas grave... ou du moins c'est beaucoup moins grave que cela en a l'air!

En France, comme dans beaucoup de pays démocratiques, le parlement ne représente pas l'esprit et l'opinion de la majorité. Alors que nos députés s'agitent vainement, le pays reste calme; il travaille, il produit, il économise.

Le peuple de France sauvera le franc comme il a sauvé son territoire il y aura tantôt dix ans. Il trouvera dans son légendaire bas de laine les milliards que n'ont pas voulu payer les Allemands vaincus. Il triomphera de cette offensive financière parce qu'il est raisonnable, acharné au travail et qu'il veut vivre.

Les Olympiades

Paris va, ce printemps, donner asile aux héros de la VIIIe Olympiade. On a installé de vastes terrains de jeux, des tribunes pouvant abriter près de cent mille spectateurs. On construit en hâte des cités olympiques pour les athlètes. Les hôtels se préparent à augmenter leurs prix, car on prétend que les chambres disponibles ne suffiront pas à loger tous les visiteurs. On songe même à coucher les amateurs de sports "chez l'habitant", et les Parisiens qui connaissent les conséquences immédiates de ces envahissements de leur ville se plaignent déjà!. "Encore une histoire qui va faire augmenter le coût de la vie!" entend-on de toutes parts.

A Chamonix, lors du concours olympique des jeux d'hiver, le Canada obtint de gros succès dans les épreuves de hockey sur la glace... et cela n'étonna point ceux qui connaissent le Canada.

En lisant les éloges que nos critiques sportifs faisaient des joueurs canadiens, je pensais aux belles parties auxquelles j'avais assisté, l'hiver, dans le Québec. J'ai été bien souvent émerveillée de l'adresse des patineurs qui semblaient aussi à l'aise sur le lac miroitant que moi sur le solide "plancher des vaches"!

A la Comédie Française

Depuis l'armistice, on s'étonne: "Comment, cette formidable épopée que fut la grande guerre n'a pas encore inspiré un chef-d'oeuvre!" Et c'est vrai! Nous avons eu une littérature de guerre, des romans, des carnets de route, quelques poèmes; mais au théâtre, rien ou presque. Cette lacune vient d'être comblée et elle le fut bruyamment.

"Le Tombeau sous l'Arc de Triomphe", la nouvelle pièce d'un jeune auteur, vient d'être représenté à la Comédie Française il y a quelques jours.

D'ordinaire, le public de la Comédie Française est courtois, mais, cette fois, ce fut un beau tapage. Coups de sifflets, interruptions... on se serait cru en plein romantisme, alors que le fameux gilet rouge de Théophile Gautier servait de point de ralliement à une jeunesse qui aimait les batailles littéraires.

La pièce fut très discutée; il y eut des louanges, il y eut surtout des éreintements... Les critiques toutefois semblent d'accord; c'est sans doute une pièce intéressante, ce n'est pas encore l'oeuvre attendue.

Peut-être est-il encore trop tôt pour évoquer le soldat de la grande guerre, il faut lui laisser le recul des années, il faut que l'imagination puisse se le représenter comme un personnage de légende.

On a fait observer avec raison qu'après notre défaite de 70, nous avions eu une véritable floraison de poésie patriotique. C'est de cette époque que date "La Fille de Roland", de Bornier, qui fut jouée devant des salles vibrantes de foi patriotique. Oui, mais en 70, nous avions été vaincus, la France avait été mutilée, notre fierté nationale saignait, nous avions besoin d'évoquer la grandeur de la patrie alors qu'elle sortait amoindrie de la lutte.

Ce sont là des raisons... les miennes! Je les donne pour ce qu'elles valent! En tout les cas, un fait subsiste: la grande guerre n'a pas encore inspiré un grand oeuvre, un chef-d'oeuvre...

L'orgue de Saint-Gervais

Qui ne se souvient de l'horrible massacre du Vendredi-Saint 1918, dans l'église Saint-Gervais? Le fameux canon allemand, la Bertha, bombarda Paris. Un obus tomba sur l'église dont le toit s'effondra. Les orgues, les fameuses orgues des Couperins, avaient été déchiquetées par la mitraille.

M. le curé de Saint-Gervais ne voulut point qu'elles fussent enlevées de l'église. On les répara sur place; patiemment on reconstitua l'oeuvre d'art dans laquelle Couperin, au 17me siècle, avait mis toute sa science, tout son talent, toute son âme d'artiste.

Jeudi dernier, l'orgue muet depuis six ans a de nouveau chanté.

Son Eminence le Cardinal Dubois présidait lui-même le Salut d'inauguration. Des drapeaux frissonnaient dans la pénombre des voûtes, montrant qu'il s'agissait d'une fête nationale autant que religieuse. Sous les doigts de deux grands artistes, M. Joseph Bonnet et M. P. Brunold, les vieux claviers aux touches d'ivoire s'animèrent et l'orgue fit entendre aux auditeurs extasiés qui se pressaient jusque sur le parvis sa voix tour à tour formidable et douce, puis angélique, irréelle.

Avec son éloquence ardente, vrai langage de prêtre et de patriote, M. le Chanoine Coubé expliqua la grandeur symbolique de la cérémonie.

Par intérim:
France ARIEL-DUPRAT.

IL Y A 50 ANS

Extraits du "Métis", 28 février 1874

Le Mémoire de Louis Riel

Le *Métis* publie in extenso le Mémoire de Riel. Il y joint les réflexions suivantes:

Quelques personnes nous ont manifesté le désir de voir le Mémoire de M. Louis Riel reproduit en entier par le *Métis*. Nous nous faisons un plaisir de les satisfaire et nous publions aujourd'hui cet important document. C'est un factum complet des principaux événements qui ont eu lieu durant les troubles de 1869-70 et des négociations et arrangements conclus à Ottawa au sujet de l'entrée de la colonie de la Rivière Rouge dans la Confédération canadienne. Comme on peut le voir, M. Riel expose les circonstances les plus marquantes du mouvement avec ordre, clarté et précision. Il le fait avec calme, sans déclamation, sans commentaires, laissant les faits parler par eux-mêmes. C'est une pièce intéressante à lire et nous laissons de côté plusieurs autres matières pour la donner à nos lecteurs dans un seul numéro.

LES RAISONS DE L'ECHEC DU "WHEAT POOL" EN 1923

Pour ceux qui suivirent d'assez près la campagne faite l'année dernière en faveur du *Wheat Pool* dans l'Alberta et la Saskatchewan, les résultats furent une complète surprise. L'opinion publique semblait être unanime. Les organisateurs et les orateurs étaient partout accueillis avec enthousiasme, pendant que ceux qui se permettaient de discuter l'opportunité de la mesure étaient voués aux gémonies et chargés de tous les péchés d'Israël.

Et cependant, dans les deux provinces, la majorité des fermiers refusa de s'engager à fond en signant le contrat. Quelles sont donc les raisons de cet échec inattendu? Il peut être intéressant de le savoir, parce que la campagne pour obtenir des signatures va recommencer avec une activité nouvelle et que les raisons qui ont causé le premier échec existent toujours.

Il est bien difficile d'analyser les sentiments d'une foule, surtout quand celle-ci agit en opposition directe avec les acclamations qu'elle prodigue; mais je ne crois pas être loin de la vérité en divisant en trois groupes différents les raisons qui ont amené l'échec du *Wheat Pool* en 1923. Je dis "échec", car si le comité de l'Alberta a décidé de marcher quand même, il n'en est pas moins vrai qu'il n'a pas recueilli le nombre de signatures exigé, malgré la prolongation de la campagne.

D'abord, il y eut un manque de confiance très général envers le petit groupe qui, dès le début, accapara l'organisation. Ensuite l'on découvrit beaucoup d'égoïsme chez un certain nombre; et enfin et surtout il y eut la peur du contrat de cinq ans.

* * *

Dans la Saskatchewan notamment, dès le printemps de 1923, l'hon. Dunning, anticipant l'échec du *Wheat Pool*, lançait publiquement l'idée d'un vaste *Wheat Pool* absolument volontaire, basé sur les organisations de fermiers déjà existantes, c'est-à-dire la *Saskatchewan Co-operative Elevator Co.* et les *Grain Growers*. Cette idée, qui aurait dû être accueillie avec enthousiasme, ne rencontra que les sarcasmes des adversaires du gouvernement, qui accusèrent celui-ci de trahir la cause des fermiers.

Plus tard, les *Grain Growers* annoncèrent l'établissement d'un *Pool* volontaire sur des bases identiques à celles de leur *Pool* des animaux, qui est en opération depuis trois ou quatre ans. Chaque fermier aurait pu confier à ce *Pool* une partie de son grain, sans être obligé de tout le lui confier. C'aurait été une expérience faite sans aucun danger par des organisations possédant une compétence reconnue. Ensuite un contrat basé sur l'expérience des affaires déjà faites aurait pu être signé. C'était la sagesse même.

Mais au moment où ce projet commençait à attirer l'attention, voilà qu'arrive du fond de la Californie un homme qui, tout de suite, est accueilli comme un Messie impatiemment attendu. Cet homme est doué d'une puissance oratoire indiscutable. Il flatte les foules, il les plaint, il exalte leurs misères, les lance à l'assaut de tous les exploiteurs vrais ou faux; il développe de superbes théories, s'empare de son auditoire qui aperçoit déjà la fin de ses misères et de ses pauvretés, et, comme conclusion, apporte le remède à tous les maux: le *Wheat Pool* Sapiro avec contrat de cinq ans.

Et ceux qui avaient blâmé l'hon. Dunning, ceux qui avaient ignoré l'effort tenté par les *Grain Growers*, se lancent en campagne derrière le complet étranger qu'est pour eux l'expert californien. L'Union des Fermiers, qu'on ne connaissait que bien peu, et qui faisait l'effet d'un petit groupe d'extrémistes turbulents, accapare le mouvement à son profit, s'en fait un piédestal, et nous voyons d'illustres inconnus, dont la compétence est bien récente, former un comité provisoire et diriger toute l'organisation.

Mais petit à petit le sang-froid revint à ceux-là qui, comme les autres, s'étaient laissés emporter par des théories séduisantes, développées avec un brio remarquable.

Qui était Sapiro? Quelles garanties nous apportait-il? Ses coopératives déjà organisées jouissaient-elles d'un succès complet? Portaient-elles sur un produit mondial comme le blé, ou sur des produits plus locaux? Les *Wheat Pools* des Etats-Unis, le pays de Sapiro, ont-ils produit de bons résultats, et pourquoi ne se sont-ils pas étendus? Quel intérêt a-t-il à vouloir nous organiser, nous qui ne sommes pour lui que des étrangers? L'amour de l'humanité?... Il y a longtemps que nous n'étions plus habitués à un sentiment si généreux; et il est un peu humiliant pour nous de le trouver dans son complet épanouissement chez un Juif.

Pour le compte de qui est-il venu? Qu'y a-t-il derrière le rideau que nous ne voyons pas? Est-ce un mouvement politique lancé par l'Union des Fermiers et quelques autres personnes dans le but de se faire connaître et de se hisser au pouvoir? Est-ce un mouvement organisé et subventionné par les gouvernements pour se débarrasser des fermiers et de leurs exigences en les lançant sur une piste qui n'est dangereuse que pour eux, mais qui débarrasse nos ministres provinciaux et fédéraux de tout souci et de toute responsabilité?

Autant de points d'interrogation auxquels personne ne peut répondre. Et lorsqu'on examine le personnel placé provisoirement à la direction du *Wheat Pool*, l'on se demande: "Mais enfin, vais-je lui confier mon blé? Ce sont des gens qui peuvent être bien intentionnés, mais qui ne semblent pas, par la compétence et l'intelligence, s'élever au-dessus du commun des mortels." Et déjà la confiance est ébranlée. L'on admire toujours les principes d'où découle le *Pool*, mais on est inquiet, on craint. Il y a trop de choses inexpliquées. On se demande pourquoi, à la tête de l'organisation nouvelle, on ne voit pas certains noms connus qui auraient servi de garantie morale et quand l'on pense que le blé représente notre seul revenu avant de le mettre tout entier et pour cinq ans dans un engrenage dont les rouages semblent bien compliqués et sans connaître les mécaniciens qui seront en charge de la machine, on aimerait fort à ce que les voisins fassent d'abord l'expé[rience]

(Suite à la page 4)

LES RAISONS DE L'ECHEC DU "WHEAT POOL"

(Suite de la page 3)

Cette inquiétude, ce manque de confiance, cette crainte que le mouvement n'ait été lancé avec un tout autre but que le bien-être du fermier a enlevé au *Pool* un bon nombre de signatures, et l'on peut dire que les derniers événements, y compris la série de conférences de Sapiro et les attaques de Howard et Passonneau, n'ont pas contribué à éclaircir l'atmosphère.

* * *

Il y a eu aussi de l'égoïsme. Les fermiers à l'aise financièrement, ceux qui peuvent garder leur blé au printemps ou le remplacer par des options et obtenir ainsi le plus haut prix du marché, se sont demandés pourquoi ils accepteraient de partager ces hauts prix, en faisant partie du *Pool*, avec ceux moins fortunés qui sont obligés de vendre à l'automne. Le sud de la Saskatchewan, par exemple, qui bat habituellement une semaine ou deux avant le nord, et qui, jusqu'à un certain point, peut profiter des primes qui existent au début de l'automne sur le marché, hésite à partager cet avantage avec les fermiers de Prince-Albert et d'ailleurs; et ce sentiment, qui ne s'avoue que difficilement, explique cependant pourquoi les comtés du Sud de cette province ont beaucoup moins signé que les comtés du Nord. Dans un *Wheat Pool* interprovincial, nous aurons à compter avec les mêmes sentiments. Le Manitoba acceptera difficilement de partager avec l'Alberta, par exemple, les profits qu'il retire de sa position géographique.

En dehors de l'égoïsme, il faut bien reconnaître que la situation financière des fermiers en empêcha un grand nombre de signer le contrat. A cette situation il n'y a pas de remède, et l'on comprend fort bien qu'un malheureux qui, à l'automne, est harcelé de tous les côtés et n'arrive pas, avec tout le produit de son blé, à faire taire la meute de ses créanciers, hésite à entrer dans une organisation qui ne lui donnera qu'un certain pourcentage de la valeur de son grain sur livraison. S'il ne peut pas régler ses affaires avec tout le produit de ses ventes, il y arrivera encore bien moins s'il n'en reçoit qu'une partie.

La semaine prochaine, nous étudierons le contrat de la Coopérative du Blé.

Raymond DENIS.

La Coopérative du blé de l'Alberta va distribuer plus de $2,500,000

Calgary — Chester Elliott, gérant de la Coopérative du blé de l'Alberta, annonce qu'une partie du surplus provenant des opérations de la Coopérative sera distribuée durant le mois de mars.

Plus de $2,500,000 seront ainsi distribués aux fermiers. Cette distribution représentera approximativement 10 sous par minot sur le blé livré à la Coopérative jusqu'à date.

Cette nouvelle sera bien accueillie par les cultivateurs, qui feront un bon usage de cet argent pour les travaux du printemps.

LA REPRISE DU PROCES DELORME

L'affaire est conduite rondement, sans détails inutiles et sans apparat théâtral

Montréal — L'instruction du second procès de l'abbé Delorme, qui s'est ouverte le 25 février, devant le juge P.-G. Martineau, se fera entièrement en français. Les douze jurés sont tous des Canadiens français. Ce sont des hommes relativement jeunes, une dizaine paraissant avoir entre 25 et 40 ans, et deux entre 40 et 50 ans.

La requête de M. Gustave Monette, qui avait demandé un procès pour folie, a été écartée par le juge. M. R.-L. Calder, avocat de la poursuite, a présenté la théorie que l'on connait sur cette cause. Il prétend que le motif du crime était une question d'argent.

Le procès marche rondement, sans phrases boursouflées, sans apparat théâtral et chacun s'accorde à déclarer que tout va très bien.

Le juge Martineau a refusé aux jurés le droit de lire les journaux, à moins que tout ce qui a trait au procès ne soit préalablement enlevé.

A la suite des notaires et des représentants de la Sauvegarde, on a entendu Mlle Rosa Delorme, la soeur du prévenu. Elle a raconté que, le jour du meurtre, elle avait vu son frère, l'accusé, vers six heures du soir, puis vers huit heures. Revenue du théâtre vers onze heures et demie, elle a vu de la lumière filtrer de la porte qui conduit du dehors à la chambre aux fournaises. Elle s'est couchée vers minuit et, en regardant par la fenêtre, elle a remarqué la lumière susdite et que le garage était bien fermé et nullement éclairé. Vers une heure, elle a entendu son frère, l'accusé, remonter de la cave et dire à Lily qu'il était fatigué et éreinté d'avoir vidé toute la fournaise.

Mlle Florence Delorme, demi-soeur du prévenu, a été longuement interrogée sur ses allées et venues le jour et la veille du meurtre. Elle a éclaté en sanglots quand elle a été interrogée par l'avocat du prévenu, M. Alban Germain, et elle a dû quitter la cour.

L'accusé a pleuré pendant la déposition de sa soeur Florence.

Mgr Rhéaume, évêque d'Haileybury, a déclaré que l'accusé Adélard Delorme était aux côtés de son frère Raoul quand ce dernier écrivit son testament, à l'hôpital Général d'Ottawa. Un étudiant de l'université de Montréal, M. Saint-Jean Desrosiers, a déclaré que Raoul et Adélard avaient eu une discussion au cours de laquelle l'accusé aurait dit à Raoul: "Si tu veux prendre l'administration de tes biens, prends-la et n'en parlons plus."

La plus grande sensation, depuis les débuts de l'affaire, s'est produite mercredi, lors du témoignage de M. Edouard Depocas, marchand d'automobiles, 203, rue Gatineau, Côte-des-Neiges.

M. Edouard Depocas déclara qu'il avait vu une automobile Franklin, devant sa porte, à 2 heures, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1922, presque dans la grille du cimetière de la Côte-des-Neiges. "L'auto modéra et s'arrêta un moment devant ma porte, dit-il. Je vis, par le faux col roman que portait le chauffeur, que c'était un prêtre. Je pensai qu'il revenait de veiller et retournait dans sa famille. L'auto se dirigeait vers Snowdon. Je ne reconnais pas l'accusé comme étant cet homme, en le regardant de face; mais, de profil, sans affirmer positivement, je crois le reconnaître. Il s'était arrêté dans la lumière d'une lampe à arc. Sur le deuxième siège de l'auto, je remarquai, à droite, un deuxième occupant, qui était penché sur le côté."

Guérit l'asthme immédiatement — Si vous pouviez lire les milliers de lettres non sollicitées reçues par les fabricants des malades reconnaissants qui l'ont employé, vous aussi vous vous rendriez compte des pouvoirs remarquables du remède de l'asthme du Dr J.-D. Kellogg. Tous les cas, à leur début ou chroniques, bénéficient de ce grand remède de famille. Pourquoi souffrir ou essayer des préparations sans valeur, quand vous pouvez acheter partout le vrai remède du Dr Kellogg?

LA GUERRE ECONOMIQUE

M. Millerand assure que la France saura être à la hauteur de la tâche

Paris — Dans un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment de la Chambre de Commerce de Paris, le président Millerand a dit que "l'occupation de la Ruhr fut toujours simplement un moyen d'obtenir des paiements et jamais un but".

Il a dit aussi: "Nous désirons vivement que l'heure vienne où les négociations pour fixer simultanément les dates du paiement de nos réclamations et la date de l'évacuation de la Ruhr auront été couronnées de succès. Si la France est aussi éloignée que possible de l'idée d'une agression et d'une conquête, elle a cependant l'intention de réclamer ce qui lui est dû et elle a décidé d'obtenir ce qu'on lui doit."

M. Millerand a dit aux hommes d'affaires qu'ils étaient les mieux qualifiés pour repousser l'offensive économique qui a remplacé l'offensive militaire, puis il a ajouté: "Equilibrer les dépenses et les revenus par une saine et sûre économie publique est le moyen de corriger la situation actuelle."

"Nous pouvons envisager la lutte engagée contre notre numéraire sans anxiété, quant au résultat. Réduire, économiser, ces mots contiennent toute notre politique économique. Ce n'est ni à Paris ni à Bruxelles qu'on aura recours aux presses d'imprimerie comme instruments de libération. Nous attendrons notre salut de notre travail et de nos épargnes seulement. Dans une guerre économique comme dans toute autre guerre, le moral est la principale arme et nous saurons être à la hauteur de notre tâche et de notre destinée."

OTTAWA — Les délégués soviétiques russes sont attendus ici dans quelques jours. Ils viennent conférer avec le ministère du Commerce à propos des relations commerciales entre les deux pays.

FAITS DIVERS

Affreuse tragédie

Québec — Une affreuse tragédie s'est déroulée à Stoneham, près de Québec. Des personnes veillaient le corps d'un enfant de dix ans, mort deux jours plus tôt chez M. A. Lavoie. Tout à coup, un cierge mit le feu aux rideaux. Avant qu'on eut aperçu les flammes, celles-ci s'étaient communiquées à toutes la maison. La mère de l'enfant mort eut peine à se sauver avec deux autres enfants en bas âge. Plusieurs personnes qui étaient dans la cuisine s'échappèrent aussi du brasier avec les plus grandes difficultés. Enfin un vieillard de soixante-quatorze ans, M. Jean Gosselin, qui était couché au second étage, n'eut pas le temps de fuir. Il périt dans l'incendie de la maison et on retrouvait, le lendemain, ses ossements calcinés.

Mort en patinant

Sudbury, Ont. — Le R. P. Sénécal, du personnel enseignant du collège du Sacré-Coeur, est mort en patinant. En voulant éviter un autre patineur, les deux pieds lui glissèrent, et il se fractura le crâne sur la place. Il expira pendant qu'on le transportait à sa chambre. Le R. P. Sénécal était arrivé récemment de Montréal, où les restes mortels ont été transportés pour l'inhumation. Il était âgé de 27 ans.

Lutte victorieuse contre sept loups

Ottawa — "Big Dan" O'Leary, un bûcheron de six pieds était parti avec six compagnons pour marquer des arbres appartenant à la Senator Gordon Lumber Company, dans un camp situé à une trentaine de milles de North Bay. En arrivant dans une clairière, au milieu de la forêt, sept loups amaigris et affamés firent leur apparition. Le chef de la bande, un grand animal gris qui montrait des crocs impressionnants, sauta sur "Big Dan". Celui-ci avait eu le temps d'enveler une de ses raquettes. N'ayant pas d'autre arme à sa disposition, d'un coup il étendit l'agresseur. Ses compagnons en faisaient autant avec des bâtons, des marteaux ou leurs raquettes. Les loups retraitèrent, mais la même bête qui s'était attaqué à "Big Dan" se rua de nouveau sur lui. Le bûcheron, aidé de ses compagnons, abattit l'animal, l'écorcha et emporta sa peau à North Bay, où elle sera conservée au camp de la compagnie.

Contre l'obésité

Paris — Des médecins de Paris ont fait des expériences prouvant que les rayons ultra-violets sont aussi bons pour augmenter le volume que pour diminuer le volume de la chair, et il suffit dans la plupart des cas d'une trentaine de traitements pour réduire le poids d'un homme de 8 à 20 livres. Les docteurs Llver et Vautier ont fait ces expériences.

Signez ! — **Le Contrat du "Pool"** — **Signez !**

MANITOBA CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS LIMITED

Contrat

CE CONTRAT est fait le ______ jour de ______ A.D. 1924, entre la Corporation "Manitoba Co-Operative Wheat Producers Limited", dont le bureau-chef est à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ci-après dénommée "L'Association", d'une part, et le soussigné, personne intéressée dans la production et la vente du blé dans la Province du Manitoba, ci-après dénommé "Le Producteur", d'autre part.

ATTENDU que le Producteur soussigné désire coopérer avec les autres personnes intéressées dans la production et la vente du blé dans la Province du Manitoba, ci-après dénommées Producteurs, afin de promouvoir, de protéger et d'encourager la production et la vente coopérative du blé, d'éliminer la spéculation et de stabiliser le marché du blé; de résoudre coopérativement et collectivement les problèmes des Producteurs, d'améliorer par tout moyen légitime la situation des Producteurs de la Province du Manitoba, et pour d'autres justes motifs;

ATTENDU que l'Association a le pouvoir d'agir comme agent, facteur, vendeur, mandataire de fait, de disposer du blé produit et à elle livré par ses membres, et possède encore d'autres pouvoirs spécifiés dans sa charte;

ATTENDU que le Producteur désire devenir membre de l'Association et s'engager, ainsi que les autres Producteurs, par ce contrat avec l'Association;

ATTENDU que ce contrat, bien qu'individuel dans les termes, fait partie d'une série de contrats identiques, et généralement semblables dans leur teneur, entre l'Association et les Producteurs de blé du Manitoba, et constituera un contrat entre les différents Producteurs de blé de la Province du Manitoba qui le signent et cette Association:

CE CONTRAT ATTESTE DONC que, en considération des prémisses et des conventions telles que ci-après énoncées, de la part de l'Association; en considération de l'exécution de ce pacte ou d'un autre pacte semblable dans les termes par les autres Producteurs de blé de la Province du Manitoba, et en considération des obligations mutuelles contractées, les parties prennent vis-à-vis l'une de l'autre les engagements suivants:

1. — Il est expressément stipulé et convenu que si, au 1er avril 1924, on n'a pas obtenu pour ce contrat, ou un autre contrat identique dans les termes, les signatures des Producteurs de blé, propriétaires, acheteurs, acheteurs à part de récolte, locataires et bailleurs de terre, dont la superficie en blé dans l'année 1923, prise en bloc, s'est élevée à au moins un million d'acres (ce qui, admet-on, représente environ 40 pour cent de la superficie totale du blé de cette année au Manitoba), l'Association en notifiera chaque signataire avant le 15 avril 1924 par un avis qui lui sera envoyé par la poste à l'adresse inscrite ci-dessous et le Producteur aura le droit de retirer sa signature par avis écrit envoyé par lettre recommandée adressée aux Directeurs de l'Association à son bureau-chef à Winnipeg, entre le 15 avril 1924 et le 10 mai 1924, et sur réception de cet avis par les Directeurs, le contrat sera considéré et sera en effet annulé, cassé, et n'aura ni force ni effet en ce qui concerne le Producteur qui aura envoyé le dit avis. Si toutes les signatures ne sont pas alors retirées, l'Association peut, à sa discrétion, procéder à l'organisation de l'entreprise et donner effet aux termes de ce contrat sans avis aux Producteurs, et ce contrat liera dans tous ses termes tous et chacun des Producteurs qui n'ont pas donné d'avis tel que spécifié ci-dessus. Ou bien l'Association peut, sur avis aux Producteurs qui ont signé le contrat, déclarer que ce contrat prend fin, et sur avis à cet effet envoyé aux Producteurs à leurs différentes adresses indiquées sur ce contrat, ou un contrat identique dans les termes, ce contrat sera considéré et sera en effet annulé, cassé et n'aura ni force ni effet; dans le dernier cas mentionné, l'Association fera vérifier ses livres par un vérificateur officiel dont le rapport sera déposé au bureau-chef et pourra être examiné, à toute heure raisonnable, par tout Producteur signataire du contrat; les fonds que l'Association aura alors en caisse, déduction faite des dépenses de toutes sortes ayant entré dans la formation et l'organisation de l'Association et de toutes les autres dépenses justifiées faites jusqu'à date, seront distribués au pro rata entre les Producteurs qui ont signé ce contrat et payé des sommes d'argent à l'Association conformément aux termes ci-après mentionnés. Si les signatures nécessaires à ce contrat, tel que spécifié ci-dessus, ont été obtenues le ou avant le 1er avril 1924, alors le contrat liera dans tous ses termes l'Association et tous les Producteurs signataires du contrat.

2. — Il est expressément stipulé et convenu que, pour toutes les questions de superficie, de signatures et toutes les déclarations de fait s'y rapportant; pour déterminer si oui ou non, au 1er avril 1924, l'on a obtenu pour ce contrat ou pour un contrat identique dans les termes les signatures de Producteurs de blé, propriétaires, acheteurs, acheteurs à part de récolte, locataires et bailleurs de terre dont la superficie en blé dans l'année 1923, prise en bloc, représente au moins un million d'acres, la décision des Directeurs de l'Association et du comptable licencié nommé par eux sera acceptée par le Producteur et le liera et une déclaration de cette décision signée par le président des dits Directeurs et le comptable licencié en sera le témoignage concluant.

3. — L'Association s'engage à agir comme agent, facteur, vendeur, et mandataire pour le Producteur; à recevoir, prendre, emmagasiner, transporter, vendre et écouler le blé délivré à elle par le Producteur, exception faite du blé de semence enregistré.

4. — Le fermier convient et agrée de consigner et délivrer à l'Association ou à son ordre, au temps et à la place désignés par l'Association, tout le blé, les billets d'emmagasinage, recouvrements ou autres documents produits ou acquis par lui dans la province du Manitoba, exception faite du blé enregistré, durant les années 1924, 1925, 1926 et 1927. Il est agréé que l'Association, au moment et à l'endroit où ce sera raisonnablement possible, prendra le blé au point qui sera le plus convenable pour le Producteur.

5. — Le blé sera considéré comme devant être délivré à l'Association d'après les termes de ce contrat, de sorte que l'Association sera responsable seulement lorsque les billets d'emmagasinage, recouvrements, feuilles d'expédition ou autres documents auront été transférés à l'Association dûment endossés par le Producteur.

6. — Par le présent acte, le Producteur sans pouvoir de révocation pour la période définie, nomme l'Association son seul et exclusif agent, facteur et vendeur, et en plus son mandataire de fait pour les fins ci-après énoncées, avec plein pouvoir et autorité en son propre nom, au nom du Producteur ou autrement, pour faire telles transactions et démarches qui peuvent être nécessaires ou convenables:—

(a) Pour recevoir, prendre, emmagasiner, transporter, vendre et écouler le blé produit et délivré à l'Association par le Producteur, de la manière, au moment et à l'endroit que l'Association fixera comme étant au meilleur avantage de tous les Producteurs qui ont accepté ce contrat ou un autre contrat identique dans les termes.

(b) Pour mélanger le blé reçu par l'Association de tout Producteur avec du blé de même espèce et de même grade livré à l'Association par d'autres Producteurs, et, à sa discrétion, nettoyer et traiter de toute manière celui-ci, toujours conformément aux lois du moment qui régissent ces opérations.

(c) Pour emprunter de l'argent au nom de l'Association et à son propre compte sur le blé délivré à elle, sur les billets d'emmagasinage, reçus ou sur comptes de vente, traites, billets d'échange et autres, billets ou acceptations, ou tout autre papier de valeur commerciale; pour exercer tous droits de propriété sans limite, pour donner en garantie en son nom et à son propre compte, le blé, les reçus, comptes, traites, billets, acceptations, ordres, ou autres papiers et documents de valeur commerciale; pour signer, endosser, transporter, négocier, acquitter, livrer, vendre tous les documents ou actes, et ce qu'ils rapportent. L'Association aura le droit de distribuer l'argent ainsi reçu au pro rata aux Producteurs qui ont accepté ce contrat et lui ont livré leur blé, ou de se servir du dit argent pour toutes fins que l'Association croira être de l'intérêt de ses membres.

(d) Pour payer, retenir et déduire des revenus bruts de la vente du blé délivré à l'Association par les Producteurs, le montant nécessaire pour couvrir les droits de courtage, la publicité, les taxes, les droits, le transport, les frais d'élévateurs, les paiements d'assurances, les dépenses légales, les frais et coût d'opération, et toutes les autres dépenses légitimes, telles que salaires, frais déterminés et généraux. L'Association peut en outre déduire du prix de vente brut du blé un pourcentage, n'excédant pas un pour cent (1%), lequel pourcentage constituant une réserve commerciale désirable pour les différentes activités de l'Association.

(e) Pour régler toutes les réclamations en dommages ou autres au sujet de la manipulation du blé du Producteur durant le transport ou autrement, ou les réclamations qui peuvent provenir de l'exercice des pouvoirs conférés à l'Association par ce contrat.

(f) Pour déduire des revenus bruts de la vente de tout le blé confié à l'Association par les Producteurs qui ont accepté ce contrat, une somme proportionnelle pour chaque producteur, n'excédant pas deux sous (2 sous) par minot; garder et retenir ces revenus pendant telle période que les Directeurs de la dite Association peuvent juger à propos, en payant des intérêts ou non; s'en servir ou les placer à la discrétion des Directeurs, soit pour acquérir, par la construction, l'achat, la location ou autrement, les facilités pour la manipulation du grain qu'ils peuvent juger à propos, soit pour acheter du capital-actions de toute compagnie ou association formée ou à former pour la construction ou l'acquisition de ces facilités; vendre ces placements ou en disposer autrement et en replacer les revenus de manière semblable. Il est compris et entendu qu'à l'expiration de ce contrat, les Directeurs de l'Association rendront compte de ces contributions et les distribueront aux Producteurs qui les auront versées, aux époques, sur la base, de la manière et dans la proportion qu'ils jugeront possibles, ainsi que tout argent déduit, sous les stipulations de cette sous-section, des revenus du blé manipulé pour ces Producteurs, avec ou sans intérêt, ou toute portion de celui-ci qui pourra être disponible, ou les actions ou autres garanties dans lesquelles le dit argent a pu être placé, ou les revenus de ces actions ou de ces obligations. Il est en outre compris et entendu que les Directeurs de l'Association, immédiatement après l'expiration de ce contrat, fourniront à chaque Producteur qui pourra le demander un certificat portant le sceau de l'Association et indiquant le montant total d'argent versé par ce Producteur, en vertu des stipulations de cette sous-section, la proportion de celui-ci (s'il y en a) alors disponible en espèces et les détails des actions ou autres valeurs dans lesquelles le dit argent, ou partie de celui-ci peut être placé. Il est en outre compris et entendu qu'après l'expiration de ce contrat, les droits des Producteurs en vertu de cette sous-section et le dit certificat peuvent être cédés et transférés.

(g) Au cas où le Producteur n'aurait pas suivi en tout ou en partie les clauses du présent contrat ou n'aurait pas délivré le blé de la récolte de la façon définie dans ce contrat, l'Association a pleins pouvoirs pour prendre possession de la récolte du Producteur, pour la [illegible] et l'écouler suivant les termes de ce contrat ou à sa discrétion; pour recourir aux mesures légales pour prendre possession de cette récolte; ou pour avoir un syndic pleinement autorisé à prendre possession exclusive et entier contrôle de la dite récolte et à la délivrer à l'Association aux termes ci-devant convenus. L'Association pourra donc prendre possession de la terre et de la propriété du Producteur, l'occuper et y faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution des pouvoirs conférés par le présent acte. Si l'Association prend possession de la récolte au cas où le Producteur n'a pas suivi les clauses du contrat, l'Association aura le droit de retenir la somme provenant de la vente du blé, le montant nécessaire pour payer les dépenses et frais encourus.

7. — Tous surplus et réserves non employés demeureront au nom de l'Association, et appartiendront aux membres. Cette somme, sur l'opinion des Directeurs ou à la dissolution de l'Association, sera divisée aux membres proportionnellement à leur contribution.

8. — Nonobstant les stipulations ci-devant énoncées, le Producteur peut garder du blé pour son alimentation, la semence, et le fourrage. Il peut aussi, en recevant de l'Association un permis écrit préalable, vendre directement du blé à un autre fermier pour la semence et le fourrage. Tout le reste du blé de [illegible], exception faite du blé enregistré, sera vendu par l'intermédiaire de l'Association seulement.

9. — Le Producteur s'engage expressément à ne pas vendre (excepté tel que stipulé par ce contrat) le blé produit, acquis ou possédé par lui dans la province du Manitoba pendant la durée du contrat, à une compagnie ou corporation autre que cette Association.

10. — Le Producteur certifie expressément qu'il ne s'est pas jusqu'ici engagé par contrat à vendre, à consigner et à délivrer le dit blé à une personne, compagnie ou corporation, autre que celle indiquée à la fin de ce contrat, et qu'il n'a pas jusqu'ici hypothéqué et donné le dit blé en garantie. Tout blé couvert par de tels contrats sera, après entente avec toutes les parties intéressées, exclu des termes de ce contrat pour la période et l'étendue indiquées.

11. — Il est agréé que le Producteur peut, sujet aux termes de ce contrat et sujet à toute loi en vigueur pour cette période, hypothéquer la valeur de sa récolte, mais dans ce cas il devra en aviser sans retard l'Association, et l'Association pourra, à sa discrétion, payer ou assumer la dette couverte par l'hypothèque, et prendre livraison de la récolte du Producteur, et déduire du montant payable au Producteur par l'Association, une somme égale au montant que l'Association a payé ou s'est engagée de payer pour couvrir l'hypothèque.

12. — Après la livraison du blé par le Producteur, l'Association, aussitôt que ce sera praticable, fera une avance d'un certain montant par minot à la discrétion de l'Association, en tenant compte de la qualité, du grade et de l'endroit de livraison. Sujet à toutes lois en force durant cette période, l'Association, de temps à autre à sa discrétion, s'engage à payer au Producteur, lorsqu'il y aura des fonds disponibles provenant de la vente de la récolte de chaque saison, sa proportion des revenus de tout le blé vendu par l'Association dans chaque saison pour les Producteurs qui ont accepté ce contrat. L'Association fera les déductions qu'elle a le droit de faire suivant les stipulations de ce contrat, déduira toutes les avances faites au Producteur et les frais divers entraînés par la manipulation du blé, comprenant le coût de maintien de l'Association, les frais de transport, classification, emmagasinage, vente du blé et autres justes dépenses.

13. — Le Producteur convient et agrée de faire demande, et par le présent acte fait demande d'une (1) action ordinaire du capital-actions de l'Association et agrée de payer à l'Association la valeur au pair de cette action, c'est-à-dire, la somme de un dollar ($1.00). L'Association convient et agrée d'accepter la dite demande et d'accorder au Producteur une action ordinaire du capital-actions de l'Association.

14. — Le Producteur agrée et convient de payer en plus la somme de deux dollars ($2.00) pour défrayer les frais d'organisation, y compris les dépenses nécessaires pour conduire la campagne d'éducation et autres activités de l'Association.

15. — Le Producteur convient et agrée de faire, à la demande de l'Association, de tout officier, agent ou aide de celle-ci, application de temps à autre pour obtenir des chars pour l'expédition de son blé, conformément aux stipulations de la "Loi du Grain du Canada" et aux lois en vigueur pour cette période. Il agrée aussi d'accomplir les actes et de signer les documents que peut exiger l'Association pour la manipulation du blé du Producteur.

16. — L'Association pourra vendre le dit blé aux personnes, compagnies, corporations, gouvernements, aux moments, de la manière et aux conditions et termes qui lui sembleront le plus avantageux et le plus profitables et dans les meilleurs intérêts du Producteur.

17. — L'Association peut vendre en tout ou en partie le blé délivré à elle par ses membres en vertu de ce contrat par l'intermédiaire d'une agence ou de concert avec n'importe quelle agence pour la vente coopérative du blé des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ou d'autres provinces ou groupes de provinces, ou du Dominion, ou d'autres pays, avec contrat à terme ou autrement et à telles conditions qui serviront le mieux les intérêts réunis des Producteurs. Par le présent acte, l'Association a l'autorisation et le pouvoir de transférer ou conférer à telles agences (formées ou à former) tous les pouvoirs, droits et privilèges donnés à cette Association par ce contrat. Toutes les dépenses proportionnées ou autres dépenses faites par ces agences seront considérées comme frais de marché, pourvu toujours qu'aucune stipulation du présent contrat n'autorise l'Association à vendre par l'intermédiaire de telles agences ou de concert avec telles agences, ou à exercer les pouvoirs ci-haut mentionnés, ou à passer un contrat avec telles agences par où pourraient être augmentées de quelque manière les déductions autorisées par le présent acte d'un pour cent (1%) pour réserve commerciale et deux sous (2 sous) par minot pour facilités.

18. — Le Producteur par le présent acte autorise l'Association à passer tout contrat, pour telles considérations et à telles conditions qui lui sembleront avantageuses et profitables, pour inspecter, classifier, recevoir, emmagasiner et transporter le dit blé en tout ou en partie pour veiller à la sécurité de ce blé donné par l'Association comme garantie collatérale suivant les fins générales de ce contrat.

19. — Ce contrat lie le Producteur, ses représentants, ses successeurs et ses ayant droit, pour la période ci-haut déterminée, aussi longtemps qu'il cultive du blé directement ou indirectement au Manitoba ou qu'il a le droit légal de propriété ou de contrôle de ce blé ou de tout terrain sur lequel le blé est produit pendant la durée de ce contrat.

20. — De temps à autre chaque année, le Producteur fera, sur demande, parvenir à l'Association une déclaration faisant connaître la superficie de sa terre ensemencée en blé pour l'année et la condition de ce blé.

21. — Etant donné que le recours à la loi serait inadéquat, étant donné aussi qu'il sera toujours impraticable et extrêmement difficile de déterminer les dommages immédiats qui résulteraient pour l'Association si le Producteur ne délivrait pas tout son blé, le Producteur, par les présentes, agrée de payer à l'Association pour tout blé délivré, vendu, consigné ou écoulé par ou pour lui, ou retenu contrairement aux stipulations de ce contrat, la somme de vingt-cinq sous (25 sous) par minot comme amende pour dommages-intérêts pour infraction à ce contrat. Car toutes les parties conviennent que ce contrat fait partie d'une série de contrats qui n'aura de valeur qu'en autant que l'on pourra compter sur l'adhésion individuelle de toutes les parties contractantes.

22. — Le Producteur convient que, au cas d'infraction par lui à l'une des clauses essentielles de ce contrat, particulièrement en ce qui concerne la livraison et l'écoulement du blé par un intermédiaire autre que l'Association, l'Association aura, après les démarches nécessaires faites par elle, le pouvoir de recourir à une injonction pour prévenir une autre infraction et à tout redressement équitable suivant les termes de ce contrat. L'Association et le Producteur conviennent expressément que ce contrat n'est pas un contrat pour services personnels ou demandant un talent ou des capacités exceptionnels, que c'est un contrat d'agence formé pour des intérêts financiers dans des circonstances et conditions spéciales, que l'Association ne peut sans de grandes difficultés atteindre les marchés ouverts et se procurer du blé pour remplacer celui que le Producteur n'aura pas délivré, et que ce contrat porte dans son exécution un remède spécifique au cas d'infraction de ce contrat.

23. — Toute déduction, allocation, perte que l'Association pourra faire par le fait d'un grade inférieur, de la qualité, de la quantité ou mesure, ou de la condition de livraison, sera portée au débit du Producteur et déduite de ses profits nets d'alors.

24. — Le Producteur nomme l'Association, ses directeurs et chacun de ses officiers, agents et serviteurs, son agent et mandataire de fait pour faire, exécuter et transiger tous les contrats qui peuvent être requis aux termes de "La Loi du Grain du Canada", et autre loi en vigueur à cette période, de sa part et en son nom, à sa place et lieu, lesquels contrats et tout argent provenant d'iceux sont par les présentes assignés à l'Association; et recevoir des comptes ainsi que le paiement de tout argent payable au Producteur sous tel contrat en règlement complet de tel contrat ou autrement, le tout en son nom, place et lieu, et de rendre compte et régler tout argent ainsi reçu en le portant au crédit du Producteur dans les livres de l'Association, lequel argent, déductions faites telles qu'ici prévues, doit être distribué conformément aux stipulations de ce contrat. Tel reçu de paiement ou crédit sur les livres de l'Association tel que ci-haut mentionné devra être considéré et sera une tenue de compte convenable et un règlement complet pour tous ces contrats.

25. — L'Association peut établir des agences de vente et de statistiques ou toute autre agence dans n'importe quelle partie du monde, et l'Association peut agir dans n'importe laquelle des affaires de l'Association par l'intermédiaire ou l'entremise d'agents, courtiers, sous-contracteurs ou autres.

26. — Le Producteur agrée que, nonobstant tout ce qui est contenu ci-devant, si, pour quelque raison, l'Association était d'avis qu'il devient impraticable ou impossible de mettre en effets les termes et stipulations de ce contrat tels qu'indiqués ci-dessus, en ce qui concerne la récolte de blé de 1924, l'Association est par les présentes autorisée et a le pouvoir de faire tous les arrangements équitables qui peuvent être jugés désirables pour la vente coopérative de la dite récolte de blé.

27. — Nonobstant tout ce qui est contenu ci-dessus, l'Association, par avis publié dans un journal des villes et des principaux villages du Manitoba, au choix de l'Association, fixera la date à laquelle elle commencera ses opérations et jusqu'à cette date le Producteur peut vendre son blé ou en disposer autrement s'il en fait livraison immédiate, et l'Association ne sera pas tenue d'accepter la livraison de ce blé ni n'aura rien à voir avec celui-ci.

28. — Les parties conviennent qu'il n'y a pas d'autres conditions, orales ou autres, promesses, conventions, représentations ou engagements pouvant supplémenter ou modifier aucun des termes ci-dessus et que ce contrat représente pleinement et entièrement la compréhension volontaire et claire des deux parties.

EN FOI DE QUOI le Producteur a apposé ci-dessous sa signature et son sceau et l'Association a apposé ci-dessous son sceau sous la signature de ses propres officiers, le jour et l'année inscrits ci-dessus.

SCELLE, DELIVRE ET CONTRESIGNE par le Président, en présence de ______ — MANITOBA CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS LIMITED, Par ______ Président.

SIGNE, SCELLE et DELIVRE en présence de ______ — ______ Producteur.

Nom et prénom du Producteur signataire ______ (Ecrire le nom à la machine) — Adresse du Bureau de Poste ______

Description des terres:

Sec. ______ Tp. ______ Rang ______ Ouest du ______ Mér.
Sec. ______ Tp. ______ Rang ______ Ouest du ______ Mér.
Sec. ______ Tp. ______ Rang ______ Ouest du ______ Mér.
Sec. ______ Tp. ______ Rang ______ Ouest du ______ Mér.

Superficie totale en blé, 1923 ______
Superficie totale en blé, 1924 ______

Nom et nature des intérêts dans la récolte de toute personne autre que le Producteur ______

Détails des contrats, hypothèques ou autres obligations ______

Le texte ci-dessus est la reproduction du Contrat du Manitoba. Il est identiquement le même que celui de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le Contrat du Manitoba étant le dernier à voir le jour, se trouve légèrement amélioré dans les termes.

Un conte par semaine

LA VIEILLE MAISON

Ils avaient vieilli ensemble, le maître à la forte carrure, la maison au toit pointu. Ils ne s'étaient guère quittés depuis près d'un siècle. C'était une grande maison à la canadienne, longue et harmonieuse de lignes. Elle donnait, non sur le grand chemin, mais sur un petit ruisseau ombragé de saules délicieux à voir. Au milieu de la façade, une porte avec deux fenêtres de chaque côté, formaient la symétrie traditionnelle et tout le long une galerie, à petits poteaux blancs, contrastait joliment avec la couleur rouge de la maison.

Le maître y était né quand la maison était encore toute neuve, bâtie pour être le nid familial d'une nouvelle génération, et sa naissance avait apporté une grande réjouissance dans la famille. Au coin du foyer, le "compère" et les voisins avaient bu deux doigts de rhum pour fêter le baptême.

Robuste et beau, le petit promettait bien. On le berça dans le vieux berceau de chêne, venant des ancêtres, on lui chanta les couplets de chez nous que les mamans s'apprennent l'une et l'autre, en y mettant toutes le même ton mélancolique, qui en fait le charme.

Il grandit vite. Bientôt, ses petites mains aidant, il s'aventura seul dans l'immense cuisine. Il y avait là, comme dans toutes les maisons du temps: la huche à pain, faite pour alimenter une famille nombreuse, le banc des sceaux, près de la porte, les chaises empaillées, la cheminée avec les pincettes et le trépied. Dans la salle de devant se trouvaient le buffet vitré, la grande horloge, et tout à côté, le salon mystérieux, où se devinaient dans la demi-obscurité des volets clos, les portraits d'ancêtres; des portraits à l'huile, où les femmes ont des bonnets blancs tuyautés, et les hommes des faux-cols amples remontant jusque sur le menton. Au salon, l'enfant n'entrait que les jours de visite ou de grande fête. Un jour, on y avait couché sa petite soeur, qui dormait, toute habillée de blanc, et qui n'en était plus sortie que pour être emportée dans une grande boite, pendant que tout le monde pleurait. Depuis ce temps, il n'aimait pas à entrer là tout seul.

Jouant, babillant, folâtrant dans les champs, le petit devint vite un bout d'homme, et dut "marcher au catéchisme". Grand événement quand un bambin part tous les matins pour l'église, son petit sac contenant le goûter du midi sous le bras, après que la mère et tous les gens de la maison ont fait leurs recommandations.

— Sois sage.

— Répond bien à M. le curé.

— Ne retarde pas trop ce soir.

C'était loin l'église. Deux lieues, par le chemin du Roy. Quand le petit gars revenait, un peu las, le coeur serré par l'approche de la "brunante", avec quelle joie il saluait de loin le pignon rouge de sa demeure.

Puis la première communion se fit, et les années passèrent.

A la campagne, après qu'on a communié, on est vite un grand garçon, et ce n'est pas long avant qu'il ne soit temps "d'aller voir les filles". On revient tard après "les épluchettes" et les veillées de chez nous. La maison avait quelquefois refermé ses portes quand le gars revenait, mais hospitalière et indulgente, elle ouvrait une de ses fenêtres pour recevoir le vagabond avant que le père ne l'ait aperçu.

Un jour, le fils amena triomphant une belle épousée de dix-huit ans. La maison fut accueillante pour sa nouvelle maitresse, et maternelle pour les petits à tête blonde ou brune, qui l'égayèrent bientôt de leurs rires et de leurs chansons. Il vint onze enfants, beaux et robustes: sept bons gars forts et grands, et quatre filles.

Ce fut à ce moment l'âge d'or de la maison. Tout le jour c'était une rûche d'abeilles travailleuses. Les filles auprès de leur mère et d'une vieille servante vaguement causeuse, toute menue, difformée, mais dévouée et bonne comme la vie, filaient la laine, tricotaient, causaient, s'occupaient des soins du ménage. Les garçons, au dehors, menaient les travaux de la ferme, labouraient, servaient, récoltaient, et c'était merveille de voir ces hommes lever de leurs bras robustes les gerbes dorées, qui apportaient à la maison l'abondance et le bonheur.

Le soir, réunis autour de la grande table du souper, tous riaient, devisaient, se faisaient des petites taquineries et le père joyeux pensait: "Quelle richesse qu'une famille comme celle-là!"

Puis le malheur arriva.

La mère mourut et à son tour fut couchée dans le salon mystérieux. Le père ne se consola jamais. Ses fils partirent pour faire leur vie. Lui resta seul le gardien du foyer désert, meublé de souvenirs. La maison, quand il rentrait le soir, était sa seule confidente. Elle seule restait du bonheur des anciens jours. Elle devint son amie, sa passion.

Rien ne fut changé, ni les portraits, ni l'horloge, ni les vieilles faïences à reflets dorés, qui ne servaient plus désormais pour le souper joyeux, ni le fusil cloué à la poutre au-dessus du lit.

Décrépite et ratatinée, la maison vieillissait avec son maître. Sa couleur se fana; elle devint grise comme la barbe du vieux. La belle galerie de devant tomba en ruines. Le jardin, laissé en des mains étrangères, étouffa dans les mauvaises herbes les roses d'autrefois. Lentement, le maître allait vers la mort et la maison vers la ruine.

Les jeunes, dans leurs visites à la vieille demeure, conseillaient une amélioration ou une construction plus moderne. Le père hochait la tête et disait:

"Mes enfants, vous ferez ce que vous voudrez, quand j'aurai fermé les yeux.

Souvent, le soir, quand tout était silencieux, il aimait à revoir tous les coins de la vieille demeure. Ici, c'était le berceau désormais vide, là un vieux rouet qui ne bourdonnerait plus jamais sa joyeuse chanson, plus loin un portrait cher. Dans le vieux salon clos, il revoyait en pensée tous ceux qui étaient passés là couchés dans la mort, depuis la petite soeur toute blanche, les grands-parents très vieux, et la mère, la dernière que la mort avait emportée, et après laquelle la maison s'était pour toujours mise en deuil.

Et le vieillard n'eut plus désormais d'autre pensée que d'aller rejoindre ceux qui l'avaient devancé. Tous les soirs, il s'inclinait de plus en plus vers la tombe, et tous les jours sa maison se recroquevillait aussi. Elle penchait tout d'un côté; le toit n'était plus solide et laissait entrer la pluie.

Un soir, le maître tomba malade. La maladie fut rude et mit du temps à le terrasser, malgré ses quatre-vingts ans. C'était en automne, un vent de tempête secouait la vieille demeure et la faisait gémir. Et le vieillard mourut entre les bras de ses enfants, accourus auprès de lui.

Peu de temps après, on se mit à démolir la maison; elle allait s'écrouler. Sous le pic des ouvriers, on entendait craquer les poutres et les anciennes ferrailles. Il semblait qu'elle souffrait sous les coups de hache, et chaque attaque nouvelle lui arracha une plainte jusqu'à ce que l'oeuvre fut achevée. Alors tout retomba dans le silence des ruines. La vieille maison et le maitre avaient rendu l'âme en même temps.

BERTHILDE.

CHRONIQUE

Page Féminine

Contre cette ardeur des femmes à chercher la science, fut-ce d'un enseignement suspect à leur foi, il n'est qu'un remède: offrir aux femmes un enseignement qui leur donne la science, en respectant, en fortifiant cette foi. ETIENNE LAMY.

L'année bisextile

C'était sur le tramway de la route de Saint-Norbert, un après-midi du mois dernier, à une heure où les voyageurs sont rares. Deux jeunes Canadiens causaient sans gêne, nous croyant, sans doute, mon amie et moi, des Anglaises revenant du Collège d'Agriculture.

— Sais-tu, dit le plus jeune — un petit blond à moustache naissante, — que tu vas certainement te marier cette année, car c'est la bissextile? Avec ton physique, ton assez belle position et ton caractère bon enfant, il y a plus d'une fille qui prendra avantage des prétendus droits que cet an leur donne.

— Tu parles comme un bambin, répondit son compagnon — un beau grand brun — et tu connais peu la femme d'aujourd'hui pour dire semblables sottises. Les jeunes filles que je rencontre partout dans les réunions de plaisir à la mode n'éprouvent qu'un orgueilleux dédain pour le jeune homme qui a une apparence modeste et qui n'a pas à offrir à sa femme, en se mariant, une suite de beaux appartements dans un immeuble à la mode, avec une auto à la porte pour promener madame. De plus, sortir ces petites-là coûte énormément cher. D'abord, c'est le théâtre trois ou quatre fois par semaine, quand ce n'est pas tous les soirs. Après la soirée, c'est le petit souper au restaurant; et ces demoiselles ne se contentent pas d'une glace, mais elles choisissent ordinairement ce qu'il y a de plus dispendieux: un sandwich "Club" avec une tasse de café, accompagné de soufflés au chocolat. Puis il faut bien couronner ces plats par l'achat d'une boite des meilleurs bonbons. Enumère tout cela!!! Non, mon vieux, quand nous serons en état de contenter tous les caprices de la jeune fille d'aujourd'hui, nous serons, toi et moi, des vieillards à cheveux blancs. Restons vieux garçons!

En disant cela, mes deux jeunes gens débarquèrent à Saint-Vital, nous laissant, mon amie et moi, soucieuses.

Que j'aurais voulu dire à ces hommes-là qu'ils se trompent, qu'ils ne connaissent, sans doute, qu'un petit nombre de jeunes filles; celles qui n'ont pas de plomb dans la tête ou de coeur dans la poitrine; celles qui, au son du mot mariage, voient se dérouler dans leur imagination de belles robes, de beaux meubles dans une maison somptueuse et une suite de plaisirs sans fin! Heureusement c'est la minorité, et il y a nombre de jeunes filles qui, tout en étant belles et bonnes, ne brillent pas au dehors, mais trouvent leur succès dans ce qui est simple et vrai. Tout en étant des savantes en art et en littérature, elles sont aussi initiées à la science du ménage et feront régner dans leur maison la prospérité et le bien-être. D'elles on peut dire qu'elles dorent tout ce qu'elles touchent et rendent heureux tous ceux qui les entourent.

Même parmi nos jeunes filles qui travaillent en dehors, la plupart n'ont pas peur de mettre leurs blanches mains à l'ouvrage manuel. Elles se font un devoir et un plaisir de consacrer leurs courts instants de loisir à aider leur maman. Elles ne goûtent pas, soir après soir, aux plaisirs coûteux des théâtres, mais elles préfèrent les joies simples et saines de la vie de famille. Elles seront des épouses modèles, ne cherchant pas, parce qu'elles ont une instruction commerciale, à suivre une carrière semblable à celle de leur mari, les entrainant ainsi hors du logis; mais elles seront les reines heureuses de leur maison bien tenue, se contentant de leur sort et accueillant toujours avec un sourire le bien-aimé de leur choix.

Et vous... mes deux compagnons de route du mois dernier, vous me lirez peut-être. Eh bien! laissez-moi vous dire que parmi le grand nombre de jeunes filles que je connais, types distingués de savoir et de bonté, il n'y en a pas une qui ira, en cette année bissextile, vous demander votre coeur. Ainsi, cherchez vous-même et ne jugez pas la femme par ces papillons légers qui éblouissent, mais qui n'ont rien de sérieux.

THERESE DE SAINT-ELOI.

Saint-Boniface, le 24 février 1924.

DANSE ET CINEMA

Ce qu'en pense un laïque

M. L.-O. David écrivait dans le Devoir du 20 février:

"Est-il vrai qu'aujourd'hui la danse, les vues animées et le théâtre soient un danger pour la morale? Est-il vrai que les danses signalées par les autorités ecclésiastiques soient condamnables? Impossible de le nier à moins d'avoir un sens moral très émoussé, à moins d'être arrivé à un état d'esprit où l'indécence, l'impudeur et même la grossièreté n'ont plus rien de répugnant.

"La danse qui était autrefois un élément important du rite religieux est devenue une affaire de collage, de mouvements plus ou moins indécents, disgracieux même, et contraires aux lois les plus élémentaires de l'esthétique. Quant aux vues animées, quel est l'homme le plus endurci et quelle est la femme la plus libérale qui puissent assister de sang-froid à un spectacle comme celui que la justice à Québec n'a pas craint de condamner?

... ...

"A nos mères de famille il appartient de faire une réaction que l'intérêt moral et même national réclame. Je dis national parce que les bonnes moeurs de notre population ont, jusqu'à présent, été l'un des éléments les plus solides de notre avoir national, de notre réputation. La nationalité est aussi intéressée que la religion à réprimer les abus si funestes à notre moralité, à fuir les plaisirs qui dépriment les esprits et les caractères et confondent les notions du bien et du mal. Ce n'est pas dans les lieux où tout semble destiné à stimuler les mauvais instincts, à flatter les appétits plus ou moins malsains de la nature humaine, que s'acquièrent les principes féconds et l'énergie morale qui ont fait jusqu'à présent l'honneur et la force de notre nationalité.

"Vieux jeu", vont dire quelques-uns de ceux qui me liront. Oui, vieux jeu, mais moins dangereux que les jeux qui menacent de faire tant de mal à notre organisation familiale et sociale. En tout cas, dans cette matière comme dans d'autres, j'ai cru devoir dire ce que je crois bon, vrai et utile aux points de vue religieux, moral et national. Il est si désirable que notre province catholique et française donne l'exemple du respect des principes et des lois qui doivent régir une société, qu'elle reste fidèle aux traditions d'un passé si honorable.

"Et puis, l'Histoire et ce qui se passe actuellement dans le monde nous disent les dangers et les maux auxquels s'exposent les peuples qui perdent les traditions morales léguées par les ancêtres."

La conclusion pratique a été tirée, en peu de mots, par M. le chanoine Arbour, curé de la cathédrale de Montréal, à la suite de ses commentaires sur la lettre de Mgr Gauthier, coadjuteur de Montréal; la voici:

"Si vous venez me demander, maintenant, est-il défendu de danser? Je vous répondrai par une autre question: "Etes-vous capables d'organiser vos danses pour qu'il n'y ait ni occasion de péché, ni coopération au péché d'autrui, ni scandale?

"Si, en toute conscience, vous répondez que vous le pouvez, je vous dirai que vous avez trouvé la danse que Monseigneur ne défend pas. Mais certainement ce n'est pas la danse moderne, ni même les anciennes, exécutées à la façon d'aujourd'hui."

PETITS CONSEILS

Les ongles

Les ongles soignés embellissent la main la plus disgracieuse. Une main ne sera jamais jolie avec des ongles mal entretenus.

Il faut, avant de s'en occuper, bien se laver les mains à l'eau chaude, pour amolir les ongles et éviter qu'ils se cassent; puis enfoncer l'extrémité des doigts dans la moitié d'un citron en tournant, pour que le jus pénètre partout. Le citron blanchit la peau, empêche la formation des envies et l'envahissement de la peau sur les ongles.

Il est préférable de limer les ongles, car en les coupant on risque de les fêler et au moindre coup, même léger, ils sont cassés. Lorsque la cassure est au ras de la chair, elle est très douloureuse.

Il faut limer l'ongle en suivant les contours du doigt, puis polir la surface avec le polissoir, après avoir bien repoussé la peau qui recouvre l'anrande blanche à la naissance de l'ongle, et qui lui donne tant d'élégance.

L'EVANGILE

Premier dimanche de Carême

(Matth., IV, 1-11)

En ce temps-là, Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté par le démon. Après avoir jeûné pendant quarante jours et quarante nuits, il eut faim. Alors le tentateur, s'approchant, lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, ordonnez que ces pierres deviennent des pains. Jésus lui répondit: Il est écrit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Alors le démon le transporta dans la ville sainte, et, l'ayant placé sur le haut du Temple: Si vous êtes le Fils de Dieu, lui dit-il, jetez-vous en bas; car il est écrit: Il a commandé à ses Anges de veiller sur vous, et ils vous porteront entre leurs mains, de peur que vous ne heurtiez votre pied contre la pierre. Jésus lui répondit: Il est encore écrit: Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. Le démon le transporta encore sur une montagne très élevée, et, lui montrant de là tous les royaumes du monde avec toute leur gloire, il lui dit: Je vous donnerai tout cela, si, en vous prosternant, vous m'adorez. Mais Jésus lui dit: Retire-toi, Satan, car il est écrit: Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. Alors le démon s'éloigna, et aussitôt les anges s'approchèrent et le servirent.

Calendrier de la semaine

Jeudi 6 mars — Ste Colette.

Vendredi 7 — S. Thomas d'Aquin.

Samedi 8 — S. Jean de Dieu.

Dimanche 9 — Premier dimanche de Carême.

Lundi 10 — Les Quarante Martyrs.

Mardi 11 — S. Euloge.

Mercredi 12 — S. Grégoire. Quatre-Temps.



Toute la famille dans la barque

Le vénérable curé de Letellier, que nous lisons chaque semaine avec tant d'intérêt, formulait, il y a quelque temps, le voeu que j'écrive plus souvent. Tout d'abord, l'heureux habitant qui fait de la culture mixte n'a pas souvent le temps d'écrire. Sa journée faite — pas une journée de huit heures, mais souvent de quinze ou seize heures — il sent bien plus le besoin de prendre le lit que de prendre la plume. Ensuite, il n'a pas toujours la science requise pour écrire un article en caractère "moulé". Un bon habitant sait toujours faire une culture intelligente, mais ne sait pas toujours écrire un article de journal intelligent. Ce n'est pas donné à tout le monde d'être journaliste. Oh! quand il s'agit tout simplement de nous souhaiter entre nous autres "la bonne année", nous en sommes capables aussi bien que n'importe qui, nous n'avons qu'à laisser parler notre coeur, et ça y est. De plus, je croirais être en conscience en privant mes confrères du plaisir de lire les articles de M. le curé Jubras.

Néanmoins, cette semaine, je fais taire les cris de ma conscience — je suis peut-être scrupuleux — et j'écris; tant pis si je suis coupable. Je continue mon commentaire de l'évangile, l'évangile des habitants. Donc, nos pêcheurs n'avaient rien pris. Pourquoi encore? L'évangile ne le dit pas. Mais il me semble que c'est tout simplement parce que ces hommes avaient laissé les femmes à la maison, à la tente. Pensez-vous que si les femmes eussent été avec eux, elles n'auraient pas songé, elles, à leur faire jeter les filets de l'autre côté de la barque où se trouvait le poisson? Ca pense à tant de choses, ça, une femme! D'ailleurs les femmes ne sont pas paresseuses, elles auraient tendu leurs filets de l'autre côté de la barque, et elles auraient pris le poisson.

Si donc nous ne réussissons plus sur nos fermes, c'est que nous avons forcé les femmes à rester à la maison, et que nous travaillons seuls. Nos femmes ne demandent pas mieux que de nous aider. Ce monsieur qui, dernièrement, se demandait si nous devions nous procurer ou de meilleures vaches ou de meilleures femmes, ne connait pas nos femmes. N'avons-nous pas vu, l'été dernier, nombre de nos femmes et de nos jeunes filles travailler dans nos champs? J'ai vu de mes yeux, moi, une mère de famille labourer tout l'automne. Ce travail n'a pas nui à sa santé; je l'ai rencontrée encore dernièrement, elle est grasse dure! Elles sont légions, nos jeunes filles qui ont travaillé sur la ferme l'an dernier. Elles étaient belles "à croquer". Le dimanche, elles n'avaient pas besoin de se peinturer — c'était une épargne pour la famille — elles enlevaient tout simplement de leur figure la couche de poussière qui la recouvrait et leurs joues roses reflétaient la beauté et la santé; un peu de "Snap" rendait leurs mains blanches comme celles de Monsieur le Curé! Ca, c'est du bois pour faire de vraies femmes d'habitants! Avec une femme comme ça, un homme n'a qu'à améliorer son troupeau de vaches. Cependant, il me semble que ce travail des champs est un peu trop dur pour la majorité de nos femmes et de nos jeunes filles. Il nous faut leur chercher un travail mieux proportionné à leurs forces.

Ce travail est tout trouvé. Qu'elles nous fassent un bon jardin, qu'elles s'occupent de nos basses-cours, et surtout procurons-leur des vaches, de bonnes vaches, des vaches qui donnent du lait à pleine chaudière. Aidées des plus jeunes de la famille, elles seront heureuses de traire douze à quinze bonnes vaches, et, comme la femme de ce fermier du comté de M. Willis, de payer les dépenses de la maison et de mettre sinon de l'argent à la banque, du moins d'en mettre dans la bourse du chef de leur famille, d'en mettre un peu sous ses pieds pour lui aider à sortir la tête du puits profond dans lequel il est à moitié suffoqué et à respirer le bon air de l'aisance.

Permettons à nos femmes et à nos enfants de nous aider sur la ferme en leur procurant un travail proportionné à leur capacité. Alors, toute la famille sera dans la barque, et nous aurons du poisson en "masse"!

"All aboard!", *selon moi, c'est là que se trouve le secret du succès.*

UN HABITANT.

LE SILO

Il est maintenant prouvé que ceux qui veulent garder des vaches laitières avec profit doivent avoir de l'ensilage. La routine, qui admet difficilement quelque chose de neuf, peut discuter aussi longtemps qu'elle voudra, le fait est acquis. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une nouveauté, il y a plus de vingt-cinq ans que l'ensilage est d'usage courant chez les cultivateurs prospères de Québec et d'Ontario.

Nous avons parlé, la semaine dernière, de silos construits en hauteur et en tranchées; n'y revenons pas. Il existe un moyen très simple d'avoir de l'ensilage d'excellente qualité, sans silo, avons-nous ajouté; voici pour confirmer notre assertion.

L'expérience a été faite à Sainte-Elisabeth, par deux cultivateurs, deux années de suite. Ceux qui désirent les connaître n'ont qu'à jeter un mot à la poste à l'adresse de Monsieur le Curé de la paroisse. Voici l'expérience faite l'an dernier.

L'un de ces messieurs possède un bon silo en hauteur. A l'automne, son silo ayant été rempli jusqu'au faîte, il lui restait encore une bonne quantité de blé d'Inde. A côté de son silo bien rempli, il étend une couche de paille de cinq ou six pouces d'épaisseur, il hache là-dessus le blé d'Inde, en fait une meule. Ceci fait, il laisse refouler le blé d'Inde quelques jours, puis bat du grain près de sa meule d'ensilage en prenant soin de souffler la paille dessus et tout autour de la meule d'ensilage. Au cours de l'hiver il a ouvert la meule et a trouvé de l'ensilage de qualité au moins égale, sinon supérieure à celui qui était dans son silo en hauteur.

C'est ainsi qu'on peut avoir de l'ensilage sans silo.

On ne peut sûrement pas dire: "Mais un silo ça coûte cher."

Autre avantage du procédé. La paille hachée sur ce tas d'ensilage a pris une saveur particulière et les animaux en font leur régal.

Qu'on remarque bien que nous ne proposons pas ce mode d'ensilage comme préférable au silo en hauteur ou en tranchée. Les accidents peuvent venir des prises d'air, si l'on n'a pas le soin de bien couvrir la meule d'ensilage de paille hachée; mais nous croyons l'expérience intéressante pour ceux qui n'ont pas de silo et qui voudraient avoir de l'ensilage dès l'automne prochain.

J. A.

Les chevaux de race au Canada

Ottawa — Le nombre de chevaux pur-sang du Canada a augmenté de 44 pour cent de 1911 à 1921, d'après les chiffres fournis par le Bureau fédéral des statistiques. Le recensement de 1921 porte le nombre de chevaux à 2,610,500, dont 47,782 pur-sang, soit un peu plus de 18 pur-sang par 1,000 têtes.

LE SOIN DE LA VACHE LAITIERE

La vache doit être tarie 6 à 8 semaines avant le vêlage et durant cette époque la vache doit être bien soignée afin qu'elle soit forte au moment du vêlage et en bon état de chair pour la nouvelle période de lactation. Si la vache est maigre et faible à cette époque, elle sera plus exposée aux maladies qui sont de nature à suivre le vêlage.

Le veau n'aura ni la vigueur ni la santé nécessaire pour résister aux nombreuses maladies qui attaquent ces jeunes animaux; il sera plus difficile à élever, et souvent restera un animal de qualité inférieure.

L'alimentation de la vache, après qu'elle est tarie, exige autant d'attention que la vache qui donne du lait, et cette alimentation varie suivant la bête. Si la vache est maigre et si c'est une forte laitière, elle doit recevoir 8 à 10 livres de grain par jour. Si elle est en bon état de chair, 4 à 6 livres de grain seront suffisantes, et cela suivant la qualité du foin et des autres fourrages employés.

Une livre de grain par jour donnée pendant cette période vaut autant que 2 ou 3 livres après que la vache a vêlé.

Huit à dix jours avant le vêlage, on doit s'assurer si les intestins fonctionnent bien, car la constipation à ce moment peut avoir des complications désastreuses, notamment la fièvre de lait, l'inflammation de la mamelle, etc.

S'il y a constipation, 8 à 10 jours avant le vêlage on donne à la vache, après l'avoir alimentée légèrement pendant douze heures, une livre de sel Epsom dans deux pintes d'eau tiède. Répéter la dose après 24 heures si la première n'a pas fait effet, et durant ce temps soigner très légèrement.

Après la purgation, ne donner que des nourritures laxatives, comme ensilage, grain vert, luzerne et son. Trois ou quatre jours avant le vêlage, on doit réduire de moitié toutes les nourritures grossières comme le foin, la paille, ainsi que la ration de grain; si c'est possible, donner du son à la place du grain.

Au moment même du vêlage il faut préserver la vache de tout courant d'air froid. Si la température est froide, recouvrir la vache d'une couverture.

Après le vêlage, ne donner rien autre chose qu'une chaudière d'eau tiède, à laquelle on ajoute une poignée de tourteaux de lin ou de farine d'avoine. Ceci peut être répété toutes les trois ou quatre heures, suivant l'état de la bête.

Au bout de douze heures, donner une pâtée de son ou de moulée d'avoine chaude et une quantité très limitée de foin ou grain vert, et ceci durant les trois premiers jours après le vêlage.

La circulation du lait dans le pis ne devient normale qu'à la fin du troisième ou quatrième jour après le vêlage. Durant ce temps il faut traire trois ou quatre fois par jour, mais très peu à la fois. S'il y a signe d'inflammation, il vaut mieux laisser le veau avec sa mère.

La quatrième journée, si l'état de la vache est normal, on peut commencer à traire à fond et augmenter la ration de grain graduellement, de façon à avoir une ration complète vers le seizième jour après le vêlage.

La variété dans la nourriture et du sel à volonté donneront toujours de bons résultats.

Tonique pour vache

Acide arsénieux, 1 drachme; extrait de sulfate de fer, 2 onces; poudre de noix vomique, 3 onces; poudre de racine gentiane, 6 onces; poudre de nitrate de potasse, 3 onces.

Mélanger le tout et diviser en 24 poudres. Donner une poudre deux fois par jour dans la moulée.

I. VILLENEUVE,
Instructeur agricole.

Cours du grain fourni par
Le Comptoir Agricole Ltée
pour la semaine finissant le 3 mars 1924

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

GRAINS	Mardi 26 fév.	Merc. 27 fév.	Jeudi 28 fév.	Vendi. 29 fév.	Samedi 1 mars	Lundi 3 mars
Blé No. 1 Nord	.99⅝	1.00⅜	.99⅞	.99⅛	.99⅜	.99½
2 Nord	.96⅞	.97⅜	.96⅜	.96⅛	.96⅜	.96½
3 Nord	.92¾	.92¾	.92⅜	.91⅝	.91⅞	.91⅝
Avoine 2 CW	.39⅞	.39⅞	.39⅞	.39⅜	.39⅝	.39⅝
3 CW	.36¾	.37	.37	.36⅝	.36⅞	.36¾
Orge 3 CW	.62¾	.63	.63⅛	.62⅜	.62⅛	.62¾
4 CW	.57⅜	.58	.58⅛	.57⅜	.57⅛	.57¾
Lin 1 NW	2.28¾	2.29	2.29¼	2.27½	2.28½	2.29
2 CW	2.23¾	2.24½	2.24¾	2.23	2.24	2.24½
Seigle 2 CW	.66⅜	.66⅞	.67⅛	.66⅝	.67⅛	.67¼
Prix sur voie (Track)						
Base Blé No. 1 Nord	1.00⅝	1.00⅝	1.00⅞	.99⅞	1.00¼	1.00
Avoine 2 CW	.40⅜	.40⅛	.40⅛	.39⅝	.40	.39⅞
Orge 3 CW	.62¾	.63	.63⅛	.62⅜	.62⅛	.62¾
Lin 1 NW	2.28¾	2.29¼	2.29¼	2.27½	2.28½	2.29¼
Seigle 2 CW	.67	.67⅜	.67⅛	.67⅛	.67⅛	.67¼
Options						
Blé Mai	1.03⅝	1.03⅞	1.03⅛	1.02⅝	1.02⅞	1.02½
Juillet	1.04⅜	1.05	1.04⅜	1.04	1.04⅛	1.04½
Octobre	1.01⅜	1.01⅛	1.01⅜	1.00⅝	1.01⅛	1.01
Avoine Mai	.42⅜	.42½	.42¼	.42	.42¼	.42⅛
Juillet	.43⅛	.43½	.43¼	.42⅞	.43	.43
Orge Mai	.63¾	.64	.64¼	.63⅛	.63⅜	.63⅜
Juillet	.62¾	.62¾	.62½	.61⅞	.61⅝	.61⅞
Lin Mai	2.32½	2.33	2.33¼	2.31⅛	2.32¼	2.32¾
Juillet	2.30⅝	2.30¾	2.32	2.30	2.31¼	2.31⅜
Seigle Mai	.69⅜	.69⅝	.70	.69⅝	.70	.69⅞

LE MARCHE

4 MARS 1924

Bouvillons—	
Excellents	$6.00—$6.25
Bons	$4.75—$5.50
Moyens	$3.50—$4.00
Ordinaires	$3.50—$4.00
Bouvillons engraissés—	
De choix	$3.75—$4.25
Bons	$3.00—$4.00
Bouvillons à engraisser —	
De choix	$3.75—$4.00
Bons	$2.50—$3.50
Boeufs—	
Bons	$3.00—$3.50
Moyens	$2.25—$2.75
Ordinaires	$1.50—$2.00
Taureaux—	
De choix	$2.50—$3.00
Ordinaires	$1.50—$2.00
Taures de boucherie—	
De choix	$4.75—$5.25
Assez bonnes	$3.50—$4.50
Taures à engraisser—	
De choix	$2.75—$3.25
Bonnes	$2.00—$2.50
Veaux—	
De choix	$8.00—$10.00
Bons	$5.00—$7.00
Ordinaires	$2.00—$4.00
Vaches de boucherie—	
De choix	$3.75—$4.00
Bonnes	$3.00—$3.50
Ordinaires	$2.50—$2.75
Pour conserves	$1.25—$2.25
Moutons et agneaux—	
Moutons bons	$5.00—$7.50
Moutons ordinaires	$3.00—$4.00
Agneaux bons	$9.00—$12.50
Agneaux ordinaires	$6.00—$8.00

Porcs— D'après la classification du gouvernement fédéral—	
Lourds	$7.70
Très lourds	$7.00
Lourds	$6.25
Très lourds	$5.50
Porc d'étal	$6.65
Légers	$6.65
Inférieurs	$3.50
Truies No 1	$5.50
Truies No 2	$4.50
Verrats	$2.00

PRODUITS

Note—Comme le Winnipeg Produce Exchange a cessé de fonctionner, nous donnerons les prix du beurre et des oeufs tels que fournis par les courtiers (brokers). Ces prix seront toujours approximatifs, car ce marché est sujet à de très rapides fluctuations.

Beurre—	
Crémerie F.O.B. Winnipeg, approximatif	$ .38—$ .38½
Oeufs— (D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Extra, la douzaine	$ .26
Premiers	$ .24
Seconds	$ .19
Fêlés	$ .16
Pommes de terre—	
Nouvelles. Le minot	$1.00—$1.10
Farine—	
Lake of the Woods—	
Sac de 98 livres	$3.47½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
4 sacs de 24 livres	$3.60
Western Canada "Purity"—	
Sac de 98 livres	$3.47½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
4 sacs de 24 livres	$3.60
Ogilvie "Royal Household"—	
Sac de 98 livres	$3.47½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
4 sacs de 24 livres	$3.60
Maple Leaf Flour Mills—	
Sac de 98 livres	$3.47½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
4 sacs de 24 livres	$3.60
Alimentation—	
Son. La tonne	$23.00
Gru. La tonne	$25.00
Gruau—	
Le sac de 80 livres	$2.75
Foin— Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg.	
Mil. No 1	$15.00
Mil. No 2	$13.00
"Red Top" No 1	$11.00
"Red Top" No 2	$9.50

OTTAWA — La gendarmerie à cheval verra ses estimés considérablement diminués à la prochaine session. En conséquence, on devra licencier plusieurs détachements.

JUDICIAL SALE
OF
Valuable City Property

IN THE COUNTY COURT OF ST. BONIFACE

BETWEEN:
McDONALD-DURE LUMBER COMPANY, LIMITED, Plaintiff,
—and—
FLORENCE ELIZABETH PLUMB, DANIEL E. L. FISHER and BELLA McOUAT, Defendants.

Pursuant to the Judgment and Final Order for Sale made in this action and bearing date respectively the 25th day of January, 1924, and the 22nd day of February, 1924, there will be offered for sale by public auction with the approbation of the Judge of this Court by Louis Leveille, Bailiff of this Court, at the City Hall, in the City of St. Boniface, in the Council Room, on Saturday the 22nd day of March, 1924, at the hour of Twelve noon, the following lands and premises, namely:—

In the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, and being Lot Five (5), in Block Fifty-nine (59), which Lot is shewn on a plan of survey of part of Lots Ninety-three to One hundred (93 to 100) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Offices as No. 385.

The Vendors are informed that the said land is situate on Lloyd Street in the City of St. Boniface, and that there is situate thereon on the North Half of said Lot an unfinished dwelling house.

The property will be offered for sale subject to a reserve bid, the Purchaser to pay Ten per cent (10%) of the purchase price at the time of the sale to the Vendors or their solicitors and the balance in thirty days thereafter into Court at the credit of this action without interest. In all other respects the terms and conditions of the sale will be the standing conditions of the Court of King's Bench.

The Plaintiffs shall have permission to bid at the sale.

For further particulars apply to Richards, Sweatman, Fillmore & Riley, 303 Garry Building, Winnipeg, Manitoba, the Vendors' solicitors.

DATED at St. Boniface this 22nd day of February, A.D. 1924.

L. A. PRUD'HOMME,
County Court Judge.



SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, marquées "Altérations et améliorations à l'Edifice no 2 d'Immigration, Winnipeg, Man.", seront reçues par les soussignés jusqu'à midi, le jeudi 13 mars 1924, pour altérations et améliorations à l'Edifice no 2 d'Immigration, à Winnipeg, Man.

Les plans et devis du travail peuvent être vus et l'on peut obtenir des formules de soumissions au bureau de H. E. Matthews, architecte résidant du district, Travaux Publics du Canada, 4me étage, Edifice des Douanes, angle de l'avenue McDermot et de la rue Main, Winnipeg, Man.

Les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur la formule stipulée et conformément aux conditions indiquées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque à charte payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics du Canada, égal à 10 pour cent du montant de la soumission. Des obligations de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptées comme garantie ou des obligations d'emprunt de guerre et des chèques ensemble.

Par ordre,
L.-H. COLMAN,
Secrétaire,
Département des Travaux Publics,
Ottawa.

:: GUIDE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL DE WINNIPEG ::

"HOLSUM"
est plus qu'une "simple miche de pain"
C'est un aliment
卐 卐
Milton's Bakery
Nous le livrons à votre porte
TEL. N 6319

Jouissez de la Vie
Cette vie est si brève. Tirez-en tout le profit que vous pouvez. Voyez à ne pas être malade la moitié du temps. Soyez pleins de santé tout le temps. Gardez votre épine dorsale en bonne condition. Voilà la solution. Le chiropraticien vous y aidera. Consultation et examen de l'épine dorsale gratuits.
LOVE & STINSON
Docteurs de Chiropratique
Matériel de Rayons X
Téléphones:
Bureau A8965 Rés. Dr Love J8236
236, Builders' Exchange
(En face Eaton) Winnipeg

HOTEL ST-REGIS
RUE SMITH WINNIPEG
Plan européen
A l'épreuve du feu
PRIX PAR JOUR
$2.00 à $4.00
M. HANLON, Gérant



Seuls agents
Empire Coal Co., Ltd.
603-4, Edific Electric Railway
Téléphones:
N 6357 - F 5835

Pain "Butternut" et Gâteaux "Daintimaid"
Avec ce goût de pâtisseries faites à la maison, que vous aimez tant. Faites vos commandes chez votre épicier qui représente la "Canada Bread Company" ou téléphonez B 2017.
CANADA BREAD COMPANY, LIMITED
A.-A. RYLEY, érant à Winnipeg

LE MANITOBA
est outillé pour tout travail d'impression
PRIX MODERES
Traduction de travaux grats
Téléphone N 1235
42, AVENUE PROVENCHER — SAINT-BONIFACE, MAN.

PRIX - 158 - PRIX

L'administration de
"LA LIBERTE"
et de la
"NORTHWEST REVIEW"

attache à cette page du Guide Commercial et Professionel, qui paraîtra alternativement dans les deux journaux, six prix distribués chaque semaine pendant vingt-six semaines. De plus, à la fin des vingt-six semaines, elle donnera deux prix spéciaux en argent dont le total s'élèvera à $50.00.

Les six prix hebdomadaires seront en bons pour marchandises ou services chez toute maison annonçant dans cette page. Ces prix sont les suivants:

Premier prix, $5.00; deuxième prix, $1.00; troisième prix, $1.00; quatrième prix, $1.00; cinquième prix, $1.00; sixième prix, $1.00

Prix spéciaux en argent: Premier $30, Second $20

seront accordés aux deux personnes qui feront la plus grande somme totale d'achats chez les annonceurs de cette page pendant sa durée. La preuve devra être fournie par les reçus ou les coupons de vente, ou les deux ensemble. Ces prix en argent seront donnés à la fin du concours.

Lisez -- Cherchez -- Gagnez
TROUVEZ LES LETTRES MANQUANTES
Quand vous les aurez trouvées, elles épelleront R-E-G-I-S

CONDITIONS

Nous avons volontairement omis un certain nombre de lettres dans les annonces qui paraissent sur cette page. Quand vous les aurez trouvées et mises dans l'ordre convenable, ces lettres écriront R-E-G-I-S. Examinez les annonces soigneusement, et trouvez les lettres manquantes. Ecrivez-les en mentionnant les mots et les noms des annonces où les lettres ont été omises, et expédiez promptement votre réponse à la "Liberté", 619, avenue McDermot, Winnipeg. Exactitude, propreté et originalité, tout comptera. Les réponses seront examinées par un comité désintéressé, et les noms des gagnants seront publiés dans l'édition de la semaine suivante. Les employés des journaux et les membres de leurs familles ne peuvent participer à ce concours. Les réponses, pour être considérées, devront être reçues au plus tard à dix heures du matin, le mercredi de la semaine suivante.

NOTE—Le but de cette page spéciale est d'attirer l'attention de la population catholique de Winnipeg et de l'Ouest du Canada sur un certain nombre de maisons d'affaires de premier ordre qui méritent en tout point leur appui et leur clientèle, et avec lesquelles elle peut faire affaire en toute confiance.

Les annonceurs de la "Liberté" vous garantissent satisfaction complète dans toutes les transactions que vous pouvez faire avec eux.

D. D. WOOD & SONS LTD.
Vend du bon charbon
ANTHRACITE
SAUNDERS CREEK
TABER
DRUMHELLER
COAL VALLEY
KOPPER'S COKE
POCAHANTAS
YOUGHIOGHENY
GREENHILL
BELLEVUE
SOURIS
Tél. N 7308
Bureau et cour:
Avenue Ross et rue Arlington

Bière de Riz américaine
Bière blonde (ale) clarifiée
Bière brune (stout) de première qualité
DE
DREWRY
Ici depuis 1887
Encore les meilleurs
TELEPHONE J 7221

Pourquoi vous devez employer le lait de la "CITY DAIRY"
Parce qu'il est le produit des meilleurs troupeaux de vaches de nos fermes du Manitoba, et qu'il est livré tous les jours. Avec chaque bouteille, vous avez la garantie qu'il est pur, agréable à boire, hygiénique et exempt de toute falsification. C'est une marque de goût délicat et raffiné d'avoir sur sa table le lait de la CITY DAIRY. Joignez-vous à votre voisin et téléphonez votre commande immédiatement.
Téléphone N 7648
J.-M. CARRUTHERS, Président — J.-W. HILLHOUSE, Sec.-Trés.

Pour être bien habillé, allez chez
HENRY PRESCH
MARCHAND-TAILLEUR
Qualité, Style, Satisfaction
286, avenue Graham, Winnipeg
Téléphone A 2949

VOTRE BATTERIE aura chez nous la meilleure attention. Nous nous spécialisons dans l'emmagasinage à sec (Dry Storage) qui assure votre batterie pour une saison après que nous l'aurons mise en ordre le printemps prochain. Emmagasinage à sec, $3.00 par saison, plus les morceaux dont vous pouvez avoir besoin, et $5.00 pour l'emmagasinage humide (Wet Storage) par saison. Pour plus amples détails, téléphonez N 6881.
The Reimer Motor Co.
341, avenue William Winnipeg

CHARBONS MANNING
DEMANDEZ
The Western Coal Company Ltd.
à son nouveau bureau—COIN OSBORNE ET McMILLAN
TELEPHONES: F 6255—F 7094
Ou à sa cour du nord—COIN JARVIS ET AIKINS
TELEPHONE J 6349
R.-A.-C. MANNING Président — P.-G. RUMER, Gérant des ventes, Rés.: Tél. B 4268

DR W.-A. WEIR
DENTISTE
Déménagé à
661, AVENUE BROADWAY
WINNIPEG
Bureau: B 450 Rés.: F 4781

HOTEL McLAREN
Rues Main et Rupert
WINNIPEG
Chambres intimes, tranquilles, bien éclairées, confortables
卐 卐
Repas satisfaisants
Prix raisonnables

SOUDAGE AU GAZ ET A L'ELECTRICITE
Suppression des rayures dans les cylindres sans polissage
Plateforme pour soudage d'autos
HUB WELDING CO.
271, rue Huntleigh Winnipeg
Tél. B 4553

Modern Auto Express
Quand vous aurez besoin de faire transporter une malle
Téléphone: St. J 4860
MEUBLES TRANSPORTES PAR HOMMES D'EXPERIENCE
St. J. 4860 — 162, avenue Polson
SPECIALITE: TRAVAIL EN GROS

WINNIPEG BILLIARD & SUPPLY HOUSE
Bureau-chef et manufacture
73, Albert Winnipeg
Tél. N 7509
Assortiment complet de fournitures
Billards de toutes grandeurs

The United Technical Schools Ltd
ENGINEERING — COMMERCIAL
LA PLUS GRANDE
LA MIEUX ECLAIREE
ET VENTILEE DES
ECOLES TECHNIQUES
PRIVEES DU CANADA
corner Portage and Langside, Winnipeg

CHARBON
ROSEDALE
Drumheller
Blocs et poêle
THOS. JACKSON & SONS
370, rue Colony

Réparations d'Ascenseurs
Réparations de moteurs électriques
Reconstruction de Commutateurs
Moteurs neufs et de seconde main, à vendre
The Electric Motor Sales and Repair Co., Ltd.
Téléphone B 5944
277, rue Huntleigh Winnipeg

HOTEL CARLTON
216, AVE. NOTRE-DAME
Chambres à partir de $1.00
Café de première classe
Service à la carte
GUS. GUIGNARD, Gérant

CHARBON
Drumheller — Elgin
BLOCS - - - $13.00 la tonne
POELE - - - $11.75 la tonne
NOIX - - - $10.50 la tonne
Essayez note service
Téléphones: A 6880—A 6889
BRAID & McCURDY
Builders' Supplies
Fournitures de construction
136, avenue Portage-Est

Polissage de cylindres
(Autos — Tracteurs — Moteurs)
Travail général de mécanique
Soudage électrique
Pritchard Engineering Co. Ltd.
Immeuble Forrester Tél. A 6744
Rues Fort et Graham, Winnipeg

Nous installons les appareils d'eau et de chauffage les meilleurs, les plus modernes et les plus hygiéniques.
The STANDARD PLUMBING & HEATING Co. Ltd.
HEATING CO., LTD.
Tél. A 1437 Columbus Hall

$5.00 vous achètera n'importe lequel des articles suivants:
10 liv. de Métal Babbitt pour autos ou tracteurs à gaz
15 liv. de Soudure ½ et ½
22 liv. de Métal Babbitt pour usage général.
UNION METAL CO.
465, rue Langside Winnipeg

THE CANADIAN NATIONAL FIRE INSURANCE COMPANY
BUREAU-CHEF - - 386, RUE MAIN, WINNIPEG
Actif total - - $2,792,622.00
Une compagnie canadienne qui place ses fonds au Canada
Nous sollicitons des demandes d'agences

Concours de Lettres Manquantes

DE LA SEMAINE DU 16 FEVRIER

D omis dans "retarder", Love & Stinson.
A omis dans "faire", Modern Auto Express.
I omis dans "éclairées", McLaren.
R omis dans "gérant", Western Coal Co. Ltd.
Y omis dans "hygiénique", City Dairy.

NOMS DES GAGNANTS

1er prix: $5.00—Mlle M.-R. McEachran, Saint-Léon, Man.
2me prix: $1.00—Mlle Virginie Allard, Marquette, Man.
3me prix: $1.00—M. Louis de Rocquigny, Haywood, Man.
4me prix: $1.00—Mlle Agnès Lemoine, Acad. St-Joseph, St-Boniface.
5me prix: $1.00—Mlle Camille Bédard, 948, ave. Jessie, Winnipeg.
6me prix: $1.00—M. Lucien Painchaud, 81, rue Bercy, Norwood.

ESSAYEZ ENCORE CETTE SEMAINE

Cette page spéciale d'annonces paraît encore cette semaine. Essayez de nouveau de décrocher un de ces prix. N'oubliez pas que nous tenons compte de la netteté, de la correction et de l'originalité des réponses.

Certains concurrents, constatant qu'ils ont trouvé la réponse exacte, sont sans doute déçus de ne pas avoir de prix. Il faut bien remarquer que nos concours sont relativement faciles; pour décerner les prix entre les nombreux concurrents, nous devons tenir compte de la façon plus ou moins originale et artistique dont les candidats présentent leurs solutions.

NOTRE CHASSE AUX NOUVELLES

Un officier français invente un nouveau fusil-mitrailleur

L'"Echo de Paris" annonce que, grâce au génie inventif d'un officier français, l'infanterie française sera d'ici peu de temps dotée d'une arme redoutable et telle qu'aucune puissance étrangère ne peut, dans sa catégorie, lui en opposer de plus efficace.

M. Maginot vient, en effet, d'accepter officiellement un nouveau modèle de fusil-mitrailleur. L'arme choisie, oeuvre d'un officier d'artillerie, aussi savant que modeste, et qui l'a fait établir par une des manufactures d'Etat françaises, est égale ou supérieure à ses concurrentes par la qualité de son fonctionnement. Elle les laisse très loin derrière elle quant à la facilité de manoeuvre et d'instruction: facteurs dont l'importance s'affirme de plus en plus avec le service à court terme et la multiplicité des matériels dont l'usage doit être enseigné aux recrues.

La restauration des âmes en même temps que la restauration monétaire

Vienne — Mgr Seipel, chancelier fédéral d'Autriche auquel on attribue en grande partie le merveilleux relèvement financier de la nation, estime que son oeuvre ne sera qu'à demi achevée quand il aura complété la stabilisation financière de l'Autriche. Son ambition, c'est de restaurer l'intégrité morale de la nation. Sa devise est la suivante: "Non seulement la restauration du cours monétaire, mais aussi la restauration des âmes".

Jusqu'à présent, on a été porté à regarder Mgr Seipel comme étant, dans le principe, un homme d'Etat s'occupant de grands problèmes de finances publiques, de change et de science politique. Il est bon de se rappeler qu'au milieu de tous ses devoirs politiques il a trouvé le temps de remplir ses devoirs comme prêtre. Fréquemment il monte en chaire, visite les prisons pour consoler les prisonniers, remplit les fonctions de chapelain dans une congrégation de religieuses et leur distribue régulièrement la communion.

L'"Osservat[illegible]mano" et le car[illegible] Bégin

Rome — L'"Osservatore Romano", organe officieux du Vatican, condamne sévèrement, dans un article louant l'attitude récemment prise par le cardinal Bégin, de Québec, les danses modernes. Il fait une mention spéciale du "shimmy" et du "camel's step".

L'article dénonce aussi le "jazz". Il dit que l'une des causes de la récente immoralité, la plus pernicieuse peut-être pour être moins apparente, est la danse moderne. Il suffit de rappeler les noms de ces danses pour voir en elles une imitation de mouvements d'animaux, en particulier dans le "shimmy" et "camel's step".

Il ajoute que le "jazz", cette nouvelle industrie des pieds, accompagné d'un dévergondage de folles notes d'orchestre, devrait être banni sans pitié.

Une affaire d'espionnage en France

Paris — Les agents du service spécial de contre-espionnage de la Sûreté générale ont arrêté l'ingénieur français Anthony Thivat, Mlle Kurtz, originaire de Russie, et un autre Russe, Boris Mindouk, sous l'inculpation de vols de documents intéressant la défense nationale, au bénéfice d'une nation étrangère.

D'après les différents éléments recueillis jusqu'ici par l'enquête, il semble que les documents étaient destinés au gouvernement des Soviets, par les soins duquel ils n'eussent pas tardé à être communiqués au gouvernement allemand, de nombreux précédents ayant démontré le travail commun de la Russie soviétique et de l'Allemagne en matière d'espionnage.

D'autres complices existeraient que la police connaît et surveille et à l'aide desquels elle espère parvenir à découvrir l'individu qui, en France, dirigeait le travail occulte des espions.

Ajoutons que le père de Mlle Kurtz est actuellement au service de la police de Moscou. Avant la guerre, il était professeur de français à l'école des cadets de Saint-Pétersbourg.

Le doyen de nos journaux français

Saint-Hyacinthe — Avec son numéro du 29 février, le "Courrier de Saint-Hyacinthe" a commencé sa 72me année d'existence. Le "Courrier" est le doyen des journaux canadiens exclusivement publiés en français. Il fut fondé à la fin de février 1853 par un Français, M. P.-J. Guitté. Il compte, parmi ses rédacteurs successifs, M. Honoré Mercier en 1862, qui devint plus tard le premier ministre de la province de Québec; en 1866, M. Paul de Cazes, beau-frère de M. Mercier, qui devint secrétaire du département de l'Instruction publique; le publiciste Oscar Dunn, M. Boucher de La Bruère. En 1877, le journal devenait la propriété de M. Boucher de la Bruère, plus tard surintendant de l'instruction publique. Il était publié, vers 1902, par M. J. de L. Taché, qui fut nommé par la suite imprimeur du Roi à Ottawa, puis conservateur de la bibliothèque du parlement. Il appartient actuellement à une compagnie éditrice et se range parmi les hebdomadaires libres et catholiques de la province.

L'ex-kronprinz saisi par son père

Berlin — L'ex-kaiser vient de mettre saisie-arrêt sur le mobilier de l'ex-kronprinz Frédéric-Guillaume de Hohenzollern, à Wieringen.

Les meubles avaient été loués par le kaiser à son fils, mais le prince voulait les garder en souvenir; l'"impératrice" Hermine n'y consentit pas et demanda le retour immédiat des meubles au kaiser.

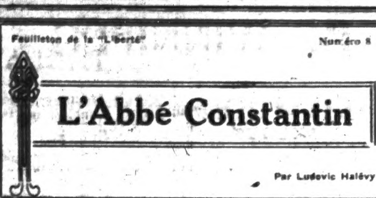
L'ex-kronprinz ayant retardé cette restitution, l'ex-kaiser a dû mettre saisie-arrêt, non seulement pour en conserver la propriété, mais surtout en signe de mécontentement contre son fils qui, en rentrant en Allemagne, malgré les avis de son père, a reconnu ouvertement le régime démocratique de l'Allemagne.

Le kaiser, depuis quelque temps, emploie son temps à établir une "liste noire de ses ennemis "démocrates". Les milieux monarchistes de Berlin assurent que l'ex-kronprinz est porté sur la liste noire.

La diphtérie vaincue

Paris — Un vaccin contre la diphtérie, qui a été découvert par les docteurs Jules Renault et Pierre-Paul Lévy, rend pratiquement impossible une épidémie, d'après les résultats des expériences. Ces résultats ont été communiqués à l'Académie de médecine.

Le vaccin en question que l'on appelle "T plus A", est injecté sous la peau et ne cause que peu de malaise. Trois cents enfants ont été complètement rendus réfractaires à la diphtérie, après trois injections. Les docteurs Renault et Lévy poursuivent leurs expériences. Tous les membres de l'Académie de médecine déclarent que le nouveau vaccin est une grande amélioration du traitement.



(Suite)

— Je n'aurai pas froid... tandis que vous... avec cette robe ouverte... Je pars pour vous obliger à rentrer.

Sans même lui tendre la main, il descendit rapidement les marches du perron.

— Si je touche sa main, se disait-il, je suis perdu, mon secret m'échappe.

Lorsque Jean fut arrivé au bas du perron, il eut un court moment d'hésitation. Cette phrase était sur ses lèvres:

— Je vous aime! je vous adore! Et c'est pour cela que je ne veux plus vous voir!

Mais, cette phrase, il ne la prononce pas, il s'éloigne, il se perd bientôt dans la nuit... Bettina reste là, sur le perron, dans l'encadrement lumineux de la porte. De grosses gouttes de pluie chassées par le vent viennent cingler ses épaules nues et la font frissonner; elle n'y prend garde; elle entend distinctement battre son coeur.

— Je savais bien qu'il m'aimait, se dit-elle; mais je suis bien sûre maintenant que moi aussi... oh! oui... moi aussi...

Bettina fait quelques pas dans la direction du salon... Elle entend des éclats de rire et la valse qui continue. Elle s'arrête. Elle veut être seule, et, s'adressant à un valet de pied:

— Allez dire à madame que j'étais fatiguée, que je suis remontée chez moi.

Dans sa chambre elle se laisse tomber sur un divan.

La porte de sa chambre s'ouvre. C'est madame Scott.

— Vous êtes souffante, Bettina?

— Ah! Suzie, c'est vous, ma Suzie! Comme vous avez eu raison de venir!... Asseyez-vous tout près de moi.

Elle se blottit comme un enfant dans les bras de sa soeur, puis, soudainement, éclate en gros sanglots qui l'étouffent.

— Bettina, ma chérie, qu'est-ce que vous avez?

— Rien, rien... ce sont les nerfs... mais laissez-moi pleurer un peu. Cela me fait tant de bien!... N'ayez pas peur surtout... n'ayez pas peur.

Sous les baisers de sa soeur, elle se calme.

— C'est fini, c'est fini, et je vais vous dire... J'ai à vous parler de Jean.

— Jean! vous l'appelez Jean?

— Oui, je l'appelle Jean... N'avez-vous pas remarqué, depuis quelque temps, comme il était triste et comme il avait l'air malheureux? C'est à peine s'il osait me regarder. Il m'évitait, il me fuyait... Ah! c'est que ce n'était pas de moi qu'il avait peur, c'était de mon argent! Cet argent qui les attire tous, les autres, cet argent l'effraye, lui, et le désespère... parce qu'il n'est pas comme les autres, lui, parce que...

— Ma chérie, prenez garde, vous vous trompez peut-être...

— Oh! non, non, je ne me trompe pas. Tout à l'heure, sur le perron, il partait, il m'a dit quelques paroles. Ces paroles n'étaient rien... mais si vous aviez vu son trouble, malgré tous ses efforts pour se contraindre!... Suzie, ma Suzie, par la tendresse que je vous porte, et Dieu sait quelle est cette tendresse! voici ma conviction, mon absolue conviction: si, au lieu d'être miss Percival, j'avais été une pauvre petite fille sans argent, tout à l'heure Jean m'aurait pris la main et m'aurait dit qu'il m'aimait, et, s'il m'avait ainsi parlé, savez-vous ce que je lui aurais répondu?

— Que vous l'aimiez, vous aussi.

— Oui, et voilà pourquoi je suis si heureuse. C'est une idée fixe chez moi d'adorer l'homme qui sera mon mari...

— Bettina, je suis inquiète de vous voir dans cette exaltation. Je veux bien que M. Reynaud ait pour vous beaucoup d'affection... beaucoup d'amour, si vous voulez. Oui, vous avez raison, vous avez bien vu... il vous aime... Quant à lui... eh bien, vous savez ce que j'en pense. Bien souvent, toutes les deux, depuis un mois, nous avons eu occasion de nous dire... Je le place très haut, très haut... Mais enfin, malgré cela, est-ce le mari qui vous convient?

— Oui, si je l'aime.

— J'essaye de vous parler raison et vous me parlez toujours... J'ai, Bettina, une expérience que vous ne pouvez pas avoir... Comprenez-moi bien... Dès notre arrivée à Paris, nous avons été lancés dans un monde très animé, très brillant, très aristocratique... vous pourriez être déjà, si vous l'aviez voulu, marquise ou princesse... Vous sera-t-il tout à fait indifférent de vous appeler madame Reynaud?

— Absolument, si je l'aime.

— Ah! vous revenez toujours...

— C'est que c'est la vraie question, il n'y en a pas d'autre... Cette question, je vous accorde qu'elle n'est pas tout à fait résolue, et que je me suis peut-être un peu trop vite monté la tête. Vous voyez comme je suis raisonnable. Jean part demain. Je ne le reverrai que dans vingt jours. Je vais, pendant ces vingt jours, avoir tout le temps de me consulter, de bien savoir ce qui se passe en moi. Eh bien, si dans vingt jours, je vous dis: "Suzie, je suis certaine de l'aimer!" me permettrez-vous d'aller à lui toute seule, et de lui demander s'il me veut pour femme? C'est ce que vous avez fait avec Richard... Dites, Suzie, me le permettrez-vous?

— Oui, je vous le permettrai

Bettina embrasse sa soeur et lui murmure ces deux mots à l'oreille:

— Merci, maman!

— Maman! maman! c'est ainsi que vous m'appeliez, quand vous étiez une enfant... quand nous étions seules au monde, toutes les deux, quand je vous déshabillais le soir, à New-York, dans notre pauvre chambre, quand je vous chantais des chansons pour vous endormir. Et, depuis lors, Bettina, je n'ai eu qu'un désir au monde, votre bonheur... Ne me répondez pas... ne parlons plus de cela. Vous avez renvoyé Annie... Voulez-vous que, ce soir encore, je sois votre petite maman, que je vous déshabille, que je vous couche comme autrefois?

— Oui, je le veux bien.

— Et, quand vous serez couchée, vous ferez tout ce que vous pourrez pour vous endormir?

— Tout ce que je pourrai...

— A la bonne heure!

Dix minutes après, la jolie tête de Bettina reposait parmi les broderies et les dentelles. Suzie disait:

— Je vais en bas, mais avant de rentrer chez moi, je viendrai voir si vous dormez.

Bettina fut honnête. Elle fit, pour s'endormir, les efforts les plus sincères. Elle n'y réussit qu'à moitié. Elle tomba dans un demi-sommeil qui la laissa flottante entre le rêve et la réalité. Elle avait promis de ne penser à rien et elle pensait à lui cependant, rien qu'à lui, mais vaguement, confusément. Tout à coup, il lui sembla qu'on marchait dans sa chambre; elle entr'ouvrit les yeux et crut reconnaître sa soeur. D'une voix tout ensommeillée, elle lui dit:

— Vous savez? je l'aime.

— Chut!... Dormez! dormez!

— Je dors... je dors.

Vers quatre heures du matin, un bruit la réveilla en sursaut qui, la veille, n'aurait aucunement troublé son sommeil. Une pluie torrentielle venait battre contre les deux grandes fenêtres de la Chambre de Bettina.

— Oh! la pluie, se dit-elle; il va être mouillé!

Elle se lève, traverse la chambre, entr'ouvre un volet. Le jour était venu, gris, bas, lourd; le ciel était chargé d'eau; le vent soufflait en tempête et faisait, par rafales, tourbillonner la pluie.

Bettina ne se recouche pas. Elle regarde tomber la pluie. Elle aurait voulu qu'il s'en allât par un beau temps, sous un grand soleil éclairant sa première étape.

Une étape d'artillerie est une course de trente à quarante kilomètres, avec une heure de halte pour déjeuner. C'est l'abbé Constantin qui lui a appris cela.

Huit ou dix lieues sous cette pluie battante! Pauvre Jean!

N'a-t-elle pas manqué de courage et de franchise dans son dernier entretien avec lui? Il ne pouvait, n'osait rien dire: mais elle aurait dû montrer plus de tendresse, plus d'abandon. Triste comme il était, elle n'aurait pas dû lui permettre de s'en aller à pied. L'imagination de Bettina travaille et s'exalte. Jean a dû emporter cette impression qu'elle était une petite créature sans coeur et sans pitié.

Et dans une demi-heure il va partir, partir pour vingt jours... Ah! si elle pouvait, par un moyen quelconque!... Mais ce moyen, il existe... Le régiment va défiler le long du mur du parc, sous la terrasse. Voilà Bettina prise d'une envie folle d'aller voir passer Jean. Il comprendra bien, en l'apercevant, là, à une pareille heure, qu'elle vient lui demander pardon de ses cruautés de la veille. Oui, elle ira!...

Elle ira! Seulement comment s'habiller? Réveiller sa femme de chambre, jamais elle n'oserait... et puis le temps presse... cinq heures moins un quart! Le régiment part à cinq heures.

Elle peut se tirer d'affaire avec le peignoir de mousseline et les souliers de satin; elle trouvera dans le vestibule un chapeau, ses petits sabots de jardin et le grand manteau écossais qu'elle met, pour conduire, les jours de pluie. Elle entr'ouvre sa porte avec des précautions infinies; elle se glisse le long des murs, elle descend l'escalier.

Pourvu que les petits sabots soient bien là. C'est sa grande préoccupation. Les voici. Elle les attache par-dessus les souliers de bal, elle s'enveloppe dans le grand manteau. Elle aperçoit un de ces immenses parapluies dont se servent les valets de pied quand ils montent sur le siège; elle s'en empare, elle est prête...

Le temps est épouvantable. Le vent et la pluie font rage. Il faut cinq ou six minutes pour gagner cette terrasse, qui a vue sur la route. Bettina se lance en avant, courageusement, tête baissée sous son immense parapluie. Elle a déjà fait une cinquantaine de pas. Tout à coup, furieuse, folle, aveuglante, une bourrasque se jette sur Bettina, s'engouffre dans son manteau, l'entraine, la soulève, lui fait presque quitter terre, retourne violemment le parapluie. Ce n'est rien encore. Le désastre est complet. Bettina a perdu un de ses petits sabots...

Et, en ce moment, lorsque Bettina, désespérée, lutte contre la tempête, le vent lui apporte l'écho lointain d'une sonnerie de trompettes. C'est le régiment qui part! Bettina prend une grande résolution: elle abandonne le parapluie, rattrape son petit sabot, le rattache tant bien que mal, et part en courant avec un déluge sur la tête.

Enfin, elle est sous bois; les arbres la protègent un peu. Encore une sonnerie, plus rapprochée cette fois. Elle fait un dernier effort. Voici la terrasse... Elle est arrivée... Il était temps! Elle aperçoit, à vingt mètres, les chevaux blancs des trompettes, et, sur la route, elle voit onduler vaguement, dans le brouillard, la longue file des canons et des caissons. Il est là, parmi cette masse confuse de cavaliers. Pourra-t-elle le reconnaître? Et lui, la verra-t-il? Quelque hasard lui fera-t-il tourner la tête de ce côté?

Bettina sait qu'il est lieutenant à la deuxième batterie de son régiment; elle sait qu'une batterie se compose de six canons et de six caissons. Il faut donc laisser passer la première batterie, c'est-à-dire compter six canons, six caissons, et ensuite ce sera lui...

C'est lui, en effet, et c'est lui qui, le premier, la voit, la reconnait. Quelques instants auparavant, il s'était rappelé une longue promenade qu'il avait faite avec elle, un soir, à la nuit tombante, sur cette terrasse. Il avait levé les yeux, et, à cette place même où il se souvenait de l'avoir vue, c'était elle qu'il avait retrouvée.

Il la salue, et, tête nue, sous la pluie, se tournant sur son cheval à mesure qu'il s'éloigne, tant qu'il peut l'apercevoir, il la regarde.

Elle, avec un geste des deux mains, lui envoyait ses adieux, et ce geste, plusieurs fois répété, amenait ses mains si près, si près de ses lèvres, qu'on aurait pu croire...

— Ah! se disait-elle, si, après cela, il ne comprend pas que je l'aime et s'il ne me pardonne pas mon argent!...

IX

C'est le 10 août, le jour qui doit ramener Jean à Longueval.

Le ciel, la veille au soir, était menaçant, chargé de nuages, Bettina a peu dormi, et, toute la nuit, elle se disait:

— Pourvu qu'il ne pleuve pas demain matin!

Il va faire un temps admirable. Bettina est un peu superstitieuse. Cela lui donne bon espoir et bon courage. La journée commence bien, elle finira bien.

M. Scott est revenu depuis quelques jours. Bettina l'attendait sur le quai au Hâvre, à l'arrivée du paquebot, avec Suzie et les enfants.

On s'est embrassé tendrement à plusieurs reprises. Puis Richard, s'adressant à sa belle-soeur:

— Eh bien, dit-il en riant, à quand le mariage avec M. Jean Reynaud?

— Ah! ma soeur vous a écrit?

— Suzie ne m'a pas dit un mot... C'est vous qui m'avez écrit. Dans toutes vos lettres, depuis deux mois, il n'est question que de ce jeune officier... Et vous m'écriviez plus souvent et plus longuement qu'à l'ordinaire. Je ne m'en plains pas; mais, enfin, je vous demande quand vous me présenterez mon beau-frère.

Il plaisante en parlant ainsi mais Bettina lui répond:

— Bientôt, j'espère.

Donc c'est le 10 août. Harry et Bella sont impatients. Ils savent que le régiment doit, entre une heure et deux, traverser le village. On leur a promis de les mener voir passer les soldats.

— Tante Betty, dit Bella, tante Betty, viens avec nous.

— Oui, viens, dit Harry, viens; nous verrons notre ami Jean sur son grand cheval gris.

Bettina refuse, elle ne reverra Jean que le soir, pour cette explication décisive, à laquelle, depuis vingt jours, elle se prépare.

Les enfants partent avec leurs gouvernantes. Bettina, Suzie et Richard vont s'asseoir dans le parc, tout près du château, et, dès qu'ils sont installés:

— Suzie, dit Bettina, je vais aujourd'hui vous rappeler votre promesse. Vous vous souvenez de ce qui s'est passé entre nous, le soir de son départ. Il a été convenu que si, le jour de son retour, je vous disais: "Suzie, je suis sûre de l'aimer!" vous me permettriez de m'adresser à lui franchement et de lui demander s'il voulait de moi pour femme.

— Oui, je vous l'ai promis. Mais êtes-vous bien sûre?...

— Absolument sûre. Je vous préviens donc que j'ai l'intention de lui tenir à peu près le langage que vous avez tenu autrefois à Richard... Cela vous a réussi, Suzie... vous êtes parfaitement heureuse. Et moi aussi, je veux l'être! Richard, Suzie vous a parlé de M. Reynaud.

— Oui, et elle m'a dit que d'aucun homme elle ne pensait plus de bien; mais...

— Mais elle vous a dit aussi que c'était peut-être pour moi un mariage un peu tranquille, un peu bourgeois... Oh! méchante soeur! Croiriez-vous, Richard, que je ne puis lui ôter cette crainte de la tête. Elle ne comprend pas que je veux, avant tout, aimer et être aimée. Croiriez-vous, Richard, qu'elle m'a tendu, la semaine dernière, un piège horrible! Vous savez, il y a, de par le monde, un prince Romanelli?

— Oui, vous auriez pu être princesse.

— Cela n'aurait pas rencontré, je crois, d'immenses difficultés... Eh bien, un jour, j'avais eu l'imprudence de dire à Suzie que le prince Romanelli, à la rigueur, me paraissait acceptable. Imaginez-vous ce qu'elle a fait? Les Turner étaient à Trouville. Suzie a tramé un petit complot... On m'a fait déjeuner avec le prince..., mais le résultat a été désastreux... Acceptable!... Les deux heures que j'ai passées avec lui, je les ai passées à me demander comment j'avais pu dire une telle parole... Non, Richard, non, Suzie, je ne veux être ni princesse, ni comtesse, ni marquise. Je veux être madame Jean Reynaud... si M. Jean Reynaud le veut bien... et cela n'est pas certain... Non, cela n'est pas certain. Il m'aime cependant, et beaucoup, mais sans trop savoir ce que je suis. Je pense que je mérite d'être aimée autrement, je pense que je ne lui causerais pas une semblable frayeur s'il me connaissait mieux, et c'est pour cela que je vous demande la permission de lui parler ce soir, librement, à coeur ouvert.

— Nous vous l'accordons, répondit Richard, nous vous l'accordons tous les deux... Nous savons que vous ne ferez jamais rien, Bettina, que de noble et de généreux.

— J'essayerai, tout au moins.

Le régiment a pris le trot sur la grande route, au sortir du village... Voici la terrasse où Bettina se trouvait l'autre matin... Jean se dit: "Si elle était là!" Il le redoute et l'espère en même temps... Il lève la tête, il regarde... Elle n'y est pas!

Il ne l'a pas revue! Il ne la reverra pas... Il va partir, le soir même, pour Paris. Il va tâcher de se faire envoyer dans un autre régiment.

Jean a beaucoup réfléchi là-bas, seul, à Cercottes, et voici quel a été le résultat de ses réflexions: il ne peut pas, il ne doit pas être le mari de Bettina!

Les hommes mettent pied à terre dans la cour du quartier. Jean prend congé de son colonel et de ses camarades. Tout est fini. Il est libre, il pourrait partir... Il ne part pas cependant. Il regarde autour de lui... Comme il était heureux, trois mois auparavant, lorsqu'il sortait de cette grande cour, à cheval, dans le fracas des canons roulant sur le pavé de Souvigny! Comme il va en sortir tristement aujourd'hui! Sa vie autrefois était là... où sera-t-elle maintenant?

Il rentre, il monte chez lui. Il écrit à madame Scott; il lui dit que, pour affaires de service, il est obligé de partir à l'instant même; il ne pourra pas dîner au château; il prie madame Scott de le rappeler au souvenir de mademoiselle Bettina... Il ferme sa lettre... Il l'enverra tout à l'heure.

Il ira dire adieu à son parrain. C'est là ce qui lui coûte le plus... Il ne lui parlera que d'une absence de peu de durée.

L'abbé Constantin est seul au presbytère. Il est soucieux. Il a guetté le régiment au passage, mais Jean ne s'est arrêté qu'un instant; il avait l'air triste. Depuis quelque temps déjà, l'abbé s'en est bien aperçu, Jean n'a plus sa bonne humeur et sa gaieté d'autrefois. Le curé ne s'en était pas trop inquiété, croyant à un de ces petits chagrins de jeunesse qui ne déconcertent pas un pauvre vieux bonhomme de prêtre. Mais la préoccupation de Jean était, ce jour-là, très marquée.

(A suivre)

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

SASKATCHEWAN

PRINCE-ALBERT

Mme Turgeon est allée passer quelques jours à Winnipeg, où l'honorable juge Turgeon est retenu par les travaux de l'importante commission du grain, dont il est le président.

* * *

M. l'abbé Ignace Adam est de retour dans le diocèse, après avoir passé plusieurs mois dans l'Est. Curé de Saint-Louis au moment de son départ, il a été nommé depuis à la cure de Marcelin. Dimanche dernier il prenait officiellement charge de sa nouvelle paroisse.

* * *

M. M. J. McCloskey, gérant de la Banque d'Hochelaga, qui est à l'hôpital de la Sainte-Famille, souffrant d'une attaque de pneumonie, est en bonne voie de guérison. Nous faisons des voeux pour un prompt et complet rétablissement.

* * *

M. Fernand Paul, de Duck Lake, ancien soldat de l'armée française, était en ville la semaine dernière, au sujet de l'achat d'une ferme par l'intermédiaire de la commission d'établissement des soldats. M. Paul vint au Canada en 1899, avec ses parents, à l'âge de trois mois. Il fut appelé sous les drapeaux en France pendant la guerre et libéré il y a trois ans.

* * *

M. l'abbé Desmarais, chancelier du diocèse, est parti pour l'Est, appelé en hâte auprès de sa soeur, gravement malade à Saint-Jean, P. Q.

* * *

M. l'abbé A. Lebel, missionnaire colonisateur, va partir prochainement pour l'Est, dans l'intérêt de l'oeuvre de la colonisation dans le diocèse.

* * *

Mgr Prud'homme, après un mois passé en Floride, est en ce moment à New-York. Il passera encore quelque temps dans l'Est avant de revenir à Prince-Albert.

DUCK LAKE

Chers concitoyens, quand paraîtront ces lignes, le concours de la Liberté sera terminé et les prix seront décernés aux gagnants. Quel qu'en soit le résultat, je tiens d'ores et déjà à vous remercier de tout coeur de l'aide que vous m'avez apporté dans ma campagne d'abonnements. Même parmi le petit nombre de mains qui, pour une cause ou une autre, ont dû me rester fermées, combien n'en ai-je pas devinées qui souffraient de leur impuissance à ne pouvoir satisfaire les désirs de coeurs que je connais tout acquis à la cause! Aux uns comme aux autres je dis: merci.

Par votre générosité, un journal français de plus va vivre et se répandre. Presque toute notre population pourra maintenant lire la Liberté et la faire lire à ses enfants, ces grands affamés de notre famille française que, par cent excuses inadmissibles et inavouables et mille moyens injustes et illégaux, on veut priver de l'éducation religieuse et française à laquelle ils ont droit. C'est une voix irlandaise qui a dit qu'un homme pouvait douter du salut de son âme, lorsqu'il savait qu'un de ses voisins ne recevait pas de journal catholique; ce sera l'honneur de la population française de Duck Lake d'avoir appliqué dans son entier la parole éducatrice.

L'esprit français est un soleil dont les lumières doivent resplendir jusqu'aux limites extrêmes du monde et il n'appartient point à notre génération d'en laisser s'éteindre l'un des plus purs et des plus précieux rayons que la Providence ait dirigé vers nos grandes plaines, pour y dorer et les blés et les coeurs. Quoi de plus beau, quoi de plus nécessaire, quoi de plus dans la tradition que cette union sacrée et féconde de l'intelligence française et de la religion? C'est d'elle que sont nés en France les rapprochements si longtemps désirés et attendus de l'heure présente; c'est sur elle que doivent se baser nos efforts de demain, si nous voulons qu'ils soient complets et heureux.

Chers concitoyens, la patrie c'est Reichshoffen, les Plaines d'Abrahm, la Rivière Rouge, ou mieux encore Vimy et la grande guerre; c'est Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Québec et Saint-Boniface; c'est la page d'histoire qui nous les explique, la maison paternelle qui en a entendu le récit, les émotions profondes et même les généreuses illusions qui en sont nées; c'est, parmi bien d'autres choses encore qui composent une vie, le journal qui nous la répète au moment où nous allons l'oublier, qui nous en parle lorsque nous en avons besoin et l'applique aux événements actuels pour les éclairer et les apprécier.

La presse ordinaire, c'est l'estaminet où s'alcoolise l'esprit public. Les idées et les écrits souvent y sentent pire que le papier fraîchement imprimé qui les porte. Que de miasmes mortels à notre idéal de vertu, d'honneur, de droiture et de justice, ne contient-elle pas? Lisez donc la Liberté et retrempez-vous dans l'idéal et l'esprit français. Il est fait de loyauté à ses devoirs comme à ses affections: nul ne doit le redouter.

Un monopole de la grande et petite presse s'est formé autour de nous dans notre province. Toute pensée indépendante est étouffée et ceux qui la représentent sont placés entre la ruine ou le silence. Il est bon, il est nécessaire que la Liberté existe en ce monde. D'un geste sublime et retentissant, vous libériez hier notre paroisse de toutes ses dettes; aujourd'hui, avec le même entrain et la même décision, vous avez libéré vos pensées de l'asservissement des partis.

En face de ces pensées, qu'importe le gain ou la perte d'une automobile. J'ai rapporté des tranchées des jambes encore assez bonnes pour faire le tour de mon champ de blé.... Une oeuvre était à faire, vous m'avez aidé à l'accomplir; recevez, mes chers concitoyens, le grand et sincère merci que vous adresse

Votre candidat,
Maurice PERCHER,
Duck Lake, Sask.

DOMREMY

Le 21 février dernier, un comité a été formé à Domrémy, qui a pour but de s'occuper de l'immigration de familles catholiques de langue française. Voici un bon moyen de conserver notre langue dans l'Ouest.

Les messieurs suivants furent nommés: M. l'abbé Louison, curé de notre paroisse, M. Préfontaine, H. Beaudais, P. Marsollier, F. Belland.

* * *

Dimanche le 24 février, les membres du conseil de fabrique chargé d'administrer les intérêts de l'église paroissiale ont été nommés: MM. J. Beaudais, P. Marsollier, M. Duval, J. François, M. Lavertu.

* * *

Baptêmes

Le 20 février — Roland-Joseph-Aimé et Simone-Eugénie-Gilberte, enfants jumeaux de M. et Mme Alexis Georget. Parrains et marraines: M. et Mme J. McDougald et M. et Mme Julien Georget.

Le 10 février — Marie-Thérèse-Lucie, fille de M. et Mme Edmond Parent. Parrain et marraine: M. et Mme Octave Parent.

LEBRET

Les représentants de la Western Ice Co. nous ont quittés, emportant avec eux une riche moisson de glace qui sera fort appréciée l'été prochain.

* * *

M. W. Pelletier, d'Indian Head, était ici pour affaires la semaine dernière.

* * *

Mme Norbert Welsh, notre candidate au concours de la Liberté, se propose d'aller prochainement faire un tour à Régina, à l'occasion de la naissance d'une petit garçon chez l'une de ses filles.

* * *

Nous avons eu récemment la visite du R. P. Poulet, O.M.I., principal de l'école indienne de la Montagne de Tondre (Lestock). Le Révérend Père, qui a repris son ardeur des jours d'antan après une éclipse de ses forces causée par le surmenage, s'en allait à Régina pour aviser avec les autorités du diocèse aux mesures à prendre pour la fondation d'une paroisse à Lestock, poste sur le chemin de fer à trois milles seulement de son établissement.

* * *

Nos parties de cartes paroissiales — dans l'Ouest on n'en parle qu'avec respect — continuent à réunir chaque semaine l'élite de notre population, et les recettes en sont aussi satisfaisantes que le permettent les temps durs que nous traversons.

* * *

Plus importantes de beaucoup étaient les dévotions des Quarante Heures, qui se sont déroulées au couvent la semaine dernière. Plusieurs personnes de notre village en ont profité pour raviver leur esprit de foi et leur piété.

* * *

Notre école centrale étant devenue beaucoup trop étroite, notre municipalité a passé une résolution pourvoyant à son agrandissement immédiat. Le peuple aura samedi prochain, 1er mars, l'occasion de confirmer de son vote cette mesure rendue absolument nécessaire par l'augmentation constante du nombre des enfants qui fréquentent cette institution.

* * *

Nous parlons ici de ce qu'on appelle en France l'école communale. Nous n'avons, en effet, pas moins de trois écoles dans notre village; celle-là, celle du couvent et la grande école industrielle pour les sauvages du pays.

* * *

On continue à s'adresser au R. P. Morice, de cette localité, pour avoir des détails sur les terres de la paroisse, et deux d'entre elles vont probablement changer de propriétaires avant longtemps. On peut se demander comment il se fait qu'il y en ait à vendre si elles sont aussi avantageuses qu'on les dit. Cela vient de ce que les métis, qui formaient autrefois la presque totalité de la population, en ayant été les premiers possesseurs, les vendirent ensuite à vil prix à des Anglais, qui en ont aujourd'hui trop grand pour pouvoir les cultiver avec fruit.

* * *

Après avoir été remisées quelques jours, les automobiles ont recommencé à parcourir notre vallée et les plaines environnantes tout comme pendant les plus beaux jours de la saison chaude.

* * *

Le bon P. Jeannotte vient de passer un certain nombre de jours chez les Sioux, qu'il prépare à la venue probable de l'archevêque diocésain. Il espère, en effet, de Sa Grandeur la faveur d'une visite en vue de bénir la nouvelle église de ces sauvages qui, bien que les derniers ouverts aux influences du christianisme, n'en sont pas moins aujourd'hui ses plus fermes adhérents parmi les Indiens que visitent nos missionnaires. Bien qu'ils ne reçoivent aucune gratuité du gouvernement, ces braves gens n'en ont pas moins trouvé la somme de $928.00, qu'ils ont prélevée sur leur pauvreté pour subvenir aux frais de construction de leur nouvelle église, — chose absolument inouïe chez les Santeux de ce pays.

Le P. Jeannotte a récemment élevé sept Sioux au rang de catéchumènes, et espère pouvoir les baptiser avant bien longtemps.

MANITOBA

ST-PIERRE

Deux choses agréables à signaler dans la chronique de Saint-Pierre. Le dimanche 17 février a eu lieu la partie de cartes sous les auspices de l'Union Métisse Saint-Joseph de Saint-Pierre, au profit du futur monument Louis Riel. Cette réunion a eu un grand succès. Métis et Canadiens s'y étaient donné rendez-vous et ce fut une vraie fête de famille. Il y eut parties de cartes; mais ce fut aussi une sorte de concert où plusieurs de nos artistes prêtèrent leur concours avec beaucoup de bonne volonté. Il y eut aussi charmant goûter, et servi par les grâces. Discours par M. Guillaume Charette et par M. l'avocat Roy. Enfin grand succès d'intérêt et grand succès financier. Nous regrettons que fêtes pareilles ne nous soient pas données plus souvent.

Seconde chose intéressante: le 24 février, une charmante soirée donnée par les enfants des deux écoles du village. Quand les enfants s'en mêlent, c'est toujours gracieux; mais cette fois, est-ce illusion ou non, nos enfants nous ont paru plus gracieux et plus charmants que jamais.

Je n'entreprendrai pas de passer le programme en revue. Je signalerai cependant quelque chose de délicieux: l'assistance a tellement applaudi, que la charmante scène dut être donnée deux fois; c'étaient les tout-petits, les bébés, qui chantaient: "La toute petite maison". "Le concours". A signaler beaucoup de coeur et de juste expression chez Mlles L. Rougeau et B. Gladu. Dans "Une étrangère à Paris", Mlle A. Gobeille a été inénarrable et Mlle B. Malone excellente. Les autres aussi, d'ailleurs; mais je ne peux pas toutes les nommer. Mlle Ruert, grande dame dans "La légende du point d'Alençon", et Mlle B. Gladu, très fine dans son rôle de simplette. Mlles J. Catellier et L. Rougeau excellentes aussi dans leur rôle ingrat et qui était bien l'opposé de leur caractère. Et nos garçons! dans "Le poison guérisseur"! Bélanger et Ritchot et surtout J. Joubert, impayable, ce gamin-là!

SAINT-LAZARE

Il y a un bon centre pour une fromagerie à Saint-Lazare. Si quelque fromager ayant son outillage voulait y établir une fromagerie, nous sommes certain qu'il réussirait très bien. Nous avons ici une bonne maison et un bon puits à sa disposition. Il n'y aura pas moins de 150 vaches pour commencer et probablement plus de 200 avant la fin de l'été. Pour plus amples informations, s'adresser au maître de poste à Saint-Lazare.

DUNREA

Notre petit village, toujours si tranquille, a été visité par le malheur le 22 février. Vers les sept heures du matin, une personne se rendant à la messe fut terriblement surprise de voir des flammes sortir du toit de la Banque du Commerce. Elle se hâta de donner l'alarme. Tous les hommes du village accoururent aussitôt. Ils avaient tout d'abord l'espoir de pouvoir combattre le feu d'une manière effective, mais ils furent vite désillusionnés. Outre la banque, un restaurant chinois et une ancienne boutique d'horloger furent brûlés.

Pendant que le feu faisait rage, les hommes s'efforcèrent de protéger les maisons voisines. L'emplacement des trois maisons détruites n'est aujourd'hui qu'un amas de cendres et de débris. Seule la voûte en ciment renfermant le coffre-fort de la banque a résisté et domine ces ruines.

Nous avons l'espoir qu'une nouvelle banque plus spacieuse sera construite au printemps. En attendant les bureaux sont temporairement installés chez M. Isaïe Gaboury.

* * *

Nous jouissons d'une température idéale. Les "bons vieux" disent que c'est extraordinaire pour un pays comme le Manitoba. Les autos ont circulé assez facilement jusqu'aujourd'hui et il est tout probable que cela va continuer.

* * *

Comme nous aimons beaucoup les concerts nous avons hâte d'être rendus à la mi-carême. Il paraît que ce sera très beau.

Lucien BOULET.

TRANSCONA

Notre dernière partie de cartes, le 2 mars, fut un vrai succès. Au-delà de deux cents gais joueurs ont répondu à l'invitation de Mme Alfred Sicotte. C'était la septième partie de cartes de la seconde série. Le profit en était destiné à notre école, et toutes les familles tinrent à manifester leurs généreuses dispositions vis-à-vis de cette oeuvre paroissiale en se faisant représenter par un ou plusieurs de leurs membres. Honneur aux généreux paroissiens de Transcona ainsi qu'à leurs nombreux amis de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Voici les noms des gagnants de la partie de whist:

Dames: 1er prix, Mlle I. L'Heureux; 2me prix, Mme R. Carrière; 3me prix, Mlle H. Savoie; prix de consolation, Mme F. Paquin.

Messieurs: 1er prix, M. G. Gosselin; 2me prix, E. Grégoire; 3me prix, R. Duval; prix de consolation, M. F. Swallow.

Le prix d'entrée, Mme A. Carrière.

Le programme artistique comprenait une pièce comique: "En attendant le train". Les artistes étaient: Mlles W. Wolson, G. Rocan, M. Burke, M. Neil, A.-M. Gosselin.

Déclamation par Mlle S. Laurent.

Chant: "Poudre et farine", par MM. Raoul Carrière et Joseph Sicotte. Au piano, M. Alfred Sicotte.

Déclamation par Mlle G. Rocan.

Chant comique, Mlle S. Sicotte.

Chanson, M. F. Sicotte.

Chanson, M. S. Sicotte.

Chanson par Mlle A.-M. Gosselin. Au piano, Mlle G. Rocan.

Déclamation, M. Louis Pineau.

* * *

On nous prie d'annoncer que dimanche prochain, le 9 mars, aura lieu dans notre salle paroissiale la huitième partie de cartes de la seconde série. Comme pour les précédentes, les recettes seront pour notre école. Cette soirée sera organisée par Mlles Eva Dumontet, Jeanne Bourque, Anésie Pelland, Herminé Savoie, Louise Rioux et Cora Lecuyer. De magnifiques prix seront offerts aux gagnants. Tous sont très cordialement invités.



M. HENRI VERBRUGGHEN,
chef de l'Orchestre symphonique de Minneapolis, qui donne une série de concerts la semaine prochaine à Winnipeg, salle de la Chambre de Commerce

SAINT-BONIFACE

Conseil municipal

A l'assemblée spéciale de vendredi il fut résolu entre le conseil et le parti représentant l'annexe Saint-Vital, de demander à la législature de différer l'étude du bill de séparation, tel que demandé par les contribuables de la dite annexe. On acquiesca à cette mesure afin de donner au comité de législation dont l'échevin MacFadyen est président le temps de s'enquérir de tous les faits relatifs à cette portion de notre municipalité.

Si un examen complet nous révèle que ce changement ne sera pas préjudiciable aux intérêts de la ville, dit l'échevin MacFadyen, le conseil s'y montrera favorable; sinon il devra s'y opposer.

M. René Cyr-Mager

Jeudi dernier, M. R. Cyr-Mager quittait ses parents et amis pour aller joindre l'ordre de la Compagnie de Jésus au Sault aux Récollets. Il fera son entrée au noviciat le 18 mars et, dans l'intervalle, sera l'hôte de sa cousine, Mme A.-C. Manny, de Montréal, autrefois de Saint-Boniface.

Un groupe de ses amis et compagnons de classe se réunissait chez M. Ernest Cyr, samedi, en son honneur. On comptait M. E. Lévêque, qui lui fit la présentation d'une bourse et MM. R. Poulin, R. Trudeau, M. Goulet, B. Goulet, L. Larivière, E. Bernier, J. Benoit, L. Pelletier, Ed. Trudel, P. Joyal, C. Prud'homme, Arthur Leclerc, L. Gervais, G. Roy, A. Piché, J.-B. Roy, R. Bélanger, E. Couture, L.-G. Tassé, U. Bélanger, B. Brisebois, R. Tremblay, J.-M. Gagné, P. L'Heureux, E. Tétrault, S. Malack, G. Van Belleghen, J. Malack, G. Couture, A. Houle, Dr P. Laflèche, H. Allard, A. Grimard, L. Hervo, H. Lafrenière, T. Gerein, A. Gerein, A. Prendergast, C.-A. Lemay.

Au profit du Collège de St-Boniface

La rafle du magnifique chapelet en or, valeur de $250, don de M. J.-T. Gill, ingénieur, est fixée au dimanche 27 avril.

Les demoiselles de la Ligue viennent faire un dernier appel à votre charité et vous inviter à vous procurer des billets au plus tôt. Donner 25 sous pour un billet n'est pas beaucoup, mais si chaque personne s'efforce de faire sa part, nous réaliserons vite un montant raisonnable. Nous comptons donc sur une souscription générale pour arriver à notre but. Il vous est très facile de contribuer à notre oeuvre en vous adressant au Collège de Saint-Boniface pour avoir des billets, ou mieux encore, en accueillant bien les jeunes filles de la Ligue qui vous en offriront.

* * *

Dimanche le 16 mars il y aura partie de cartes donnée par la L.D.C.F.

LE COMITE.

PETITES NOTES

M. le docteur Lachance a été recommandé aux prières, dimanche dernier, comme étant très dangereusement malade.

* * *

Nos coiffeurs Savoie et Phaneuf, ainsi que les plombiers Michon et Schwartz, sont déménagés du no 64 au no 82 de l'avenue Provencher. Dans leur ancien local Mlles Morier ouvriront prochainement un magasin de modes et M. A. Huot une boutique de tailleur.

* * *

M. Honoré Pariseau, de Montréal, frère de Mme Théophane Bertrand, de Saint-Boniface, est de passage en ville. Il est âgé de 88 ans et a fait le voyage seul sans aucune fatigue. M. Pariseau a passé une journée chez Mme J.-A. Hébert et il s'en va chez sa fille, Mme Blanchette, de Sainte-Anne.

* * *

Notre concitoyen M. Adolphe Huot, de la rue Masson, vient de louer une partie du local en face de la Banque d'Hochelaga pour y installer sa boutique de marchand-tailleur. Il tiendra en outre un assortiment de complets tout faits.

* * *

M. Alphonse Lévêque vient d'ouvrir un salon de fourrures sur la rue Fort, Winnipeg. Voir annonce et marque de fabrique.

Baptêmes

Le 17 février — Marie-Juliette-Thérèse, fille de M. et Mme I. Gobeil. Parrain et marraine: M. et Mme Alfred Pambrun.

Le 18 février — Joseph-Damase-Oliva, fils de M. et Mme H. Lamoureux. Parrain et marraine: M. D. Lamoureux et Mlle Mercy Marshall.

Le 19 février — Eugénie-Celista-Germaine, fille de M. et Mme E. Bruer. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Carrière.

Le 26 février — Marie-Alaina-Lucie, fille de M. et Mme Emile Lepine. Parrain et marraine: M. et Mme Edmond Lepine.

Le 28 février — Marie-Jeanne, fille de M. et Mme A. Durabion. Parrain et marraine: M. O. Vouriot et Mlle E. Vouriot.

Nous avons dû renvoyer à la semaine prochaine, faute d'espace, quelques chroniques des centres français et "l'A.C.J.C. au Manitoba".

UNION CANADIENNE

Il y aura jeudi soir, à 8 h., dans les salles de l'Union, une soirée canadienne à laquelle nous invitons tous nos amis de Saint-Boniface. La causerie nous sera donnée par M. l'abbé A. Moreau, qui nous est arrivé tout dernièrement d'un long séjour au sud du Texas, dans l'intérêt de sa santé. Il nous entretiendra de ses impressions de voyage à la frontière mexicaine.

Ayant fait du ministère à El Paso, puis à El Campo, M. l'abbé Moreau, qui est doué d'un esprit observateur très judicieux, saura nous intéresser par le récit des moeurs et coutumes des Mexicains de la frontière.

L'Orchestre symphonique de Minneapolis et son directeur Henri Verbrugghen

Nous aurons la semaine prochaine la visite de l'orchestre symphonique de Minneapolis qui donera six concerts au Board of Trade. Les exécutants sont au nombre de 1,000 et tous les amateurs de musique ne devront pas manquer cette aubaine exceptionnelle. Henri Verbrugghen dirigera l'orchestre.

La demande de billets de toutes les parties de la province est très forte et fait augurer un immense succès. Des demandes viennent même de Régina, et des chorales et autres organisations musicales assisteront en bloc. Nous donnons ici un programme sommaire des soirées, mais il y aura aussi trois matinées avec un programme également choisi.

Lundi soir

Hymne national.

Ouverture, "Leonore", Beethoven.

Symphonie no 7 en la majeur, Op. 92, Beethoven. 1. Poco sostenuto-vivace; 2. Allegretto; 3. Scherzo: presto; 4. Allegro con brio.

2me et 3me mouvements de "A London Symphony", Vaughan Williams.

Choix d'extraits de "Scheherazade" de Rimsky-Korsakow.

Aria avec orchestre, Agnes Rast, Rast-Snyder.

Ouverture solennelle, "1812", Tschaikowsky.

Mardi soir

Hymne national.

Ouverture "Tanhauser", Wagner.

Prologue "I Pagliacci", Leoncavallo, Bernard Ferguson.

Scherzo, "The Sorcerer's Apprentice", Dukas, (D'après une ballade de Goethe).

La Demoiselle Elue, Debussy. (La chorale Sainte-Cécile avec orchestre).

Marche Hongroise (Rakoczy) de la "Damnation de Faust", Berlioz.

Symphonie no 4 en fa mineur, Op. 36, Tschaikowsky. 1. Andante maestoso, Moderato con anima; 2. Andantino in modo di canzone; 3. Scherzo, Pizzicato ostinato; 4. Finale: Allegro con fuoco.

Mercredi soir

"Elijah", de Mendelssohn, par le Winnipeg Oratorio (170 voix) et l'orchestre symphonique de Minneapolis, avec, comme chef d'orchestre Henri Verbrugghen.

La vente des billets commencera demain, mercredi, le 5 mars.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

BOUTIQUE DE FORGE — On désire acheter une boutique de forge dans un bon centre français du Manitoba. S'adresser à M. l'abbé Messier, archevêché de Saint-Boniface. 39p

MAISONS modernes à Saint-Boniface, Norwood et Winnipeg. De 4 à 10 chambres. Prix $1,500 à $5,000. Bonnes occasions. Termes faciles. S'adresser à C. Buffet, 234, bloc McIntyre, Winnipeg. Tél. A 6565. 40p

FERMES et terrains de jardinage à vendre à Saint-Vital, Lorette, Saint-Norbert. Depuis 5 acres jusqu'à 160 acres. Bonnes bâtisses. Prix et termes raisonnables. S'adresser à C. Buffet, 234, bloc McIntyre. Tél. A 6565. 40p

ATELIER de broderie, plissage, etc., avec machines et matériel moderne et complet. Dans un bon local, au centre de Winnipeg. Bonne occasion pour modiste, couturière ou lingère. Vente urgente pour cause de départ. S'adresser à C. Buffet, 234, bloc McIntyre, Winnipeg. Tél. A 6565. 40p

ON DEMANDE — Sténographe bilingue avec expérience du travail de bureau. Bon salaire pour personne compétente. S'adresser à Boîte 7, la "Liberté". 3

ON DEMANDE — Servante générale pour famille de trois grandes personnes. S'adresser à Mme Aimé Bénard, 220, Kingsway, Winnipeg. 39

ON DEMANDE — Une bonne cuisinière et servante pour presbytère dans une ville de la Saskatchewan. Bons gages et logement très moderne. S'adresser à Boîte, 8, la "Liberté". 39p

MEDECIN-VETERINAIRE demandé immédiatement à Viscount, Sask., pour territoire Viscount, Colonsay, Young, Meacham et Plunkett. Excellentes affaires en perspective. S'adresser à M. David Fillion, Viscount, Sask. 40p

A LOUER — Maison semi-moderne, 90, rue Ritchot. S'adresser à 105, rue Ritchot, Saint-Boniface. Tél. N 1752. 39p



WINNIPEG

Fédération des Femmes canadiennes-françaises

L'assemblée générale de la Fédération des Femmes canadiennes-françaises aura lieu vendredi le 7 courant, à 3 h. p.m., dans la salle de la Ligue des Femmes catholiques, Columbus Hall.

L'assemblée sera suivie d'une intéressante causerie sur la Chine et ses moeurs par Mme A. Rochedieu.

Toutes les dames de langue française sont cordialement invitées.

Mort de l'ex-maire Taylor

M. Thomas-W. Taylor, maire de Winnipeg en 1893 et 1894, est mort à l'âge de 72 ans. Né en Angleterre, il était venu d'abord dans l'Ontario et s'établit à Winnipeg en 1877. Il fut député à la législature du Manitoba pendant trois ans et fut longtemps échevin avant d'être maire. Il fut le premier président de la commission des parcs de Winnipeg, qui dut sa fondation principalement à ses efforts. Le défunt laisse sa femme, cinq fils et quatre filles.

Un centenaire

M. Frederick-William Stevenson vient d'avoir 100 ans et il jouit d'une parfaite santé. Il a vécu sous le règne de cinq souverains et est venu au Canada huit ans avant l'avènement de la reine Victoria. Né en Angleterre, près de Londres, M. Stevenson n'avait que huit ans quand sa famille traversa au Canada. Il a passé la plus grande partie de sa vie dans l'Ontario et avait 60 ans lorsqu'il vint s'établir à Winnipeg.

Un patriote qui ne sait pas se contenir est un patriote incomplet. — Général Chanzy.

AU SACRE-COEUR

La dernière partie de cartes n'a pas été moins intéressante que les précédentes. Mme Chauvière, que nous n'avons pas entendue depuis longtemps, voulut bien nous déclamer avec sa facilité ordinaire un des jolis morceaux de son répertoire et sut s'attirer les félicitations de l'assistance.

Mlles Sala et Chabot, accompagnées par Mme Baudry, jouèrent un magnifique duo de violon qui fut très goûté.

Vint ensuite la distribution des prix. Mme Paul Sala fut, à sa grande surprise, l'heureuse gagnante du premier prix des dames. Mme S. Langley reçut le second prix. Mme Fitzgerald eut le prix de consolation.

M. Arthur Beaumier gagna le premier prix des messieurs, M. P. Séguin le second prix, M. R.-J. Lussier le prix de consolation.

M. Hébert gagna la magnifique boite de chocolat que l'on avait fait rafler.

A la fin de la soirée on invita chaleureusement les dames et messieurs à venir passer la soirée du mardi gras à la salle paroissiale du Sacré-Coeur, leur promettant une des plus amusantes veillées de la saison, organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.

* * *

Dimanhe dernier eut lieu l'ouverture solennelle des Quarante-Heures. Le R. P. De Grandpré, O.M.I., missionnaire à Beren's River, sur le lac Winnipeg, chanta la grand'messe.

Notre maître autel avait revêtu sa plus belle parure, nos religieuses n'avaient rien épargné afin de préparer à Notre-Seigneur un trône qui fût le moins indigne possible de sa divine présence. Nos enfants de choeur, revêtus de leurs plus beaux costumes, formaient une magnifique couronne autour de l'autel et comme toujours firent les cérémonies d'une manière irréprochable. La chorale avait préparé un programme spécial pour la circonstance.

A la cérémonie du soir, le R. P. Vézina, interprétant les paroles de Notre-Seigneur à sainte Marguerite Marie: "Voilà le coeur qui a tant aimé les hommes et qui en est si peu aimé", nous démontra l'obligation qui nous incombe d'offrir au Sacré-Coeur des réparations afin de le dédommager de l'ingratitude et de l'indifférence toujours croissante des hommes.

Le lundi soir, nos petits enfants de l'école, dans une touchante cérémonie, se firent les porte-parole de leurs parents, et après avoir remercié le Sacré-Coeur des nombreux bienfaits reçus, lui demandèrent pardon des fautes commises dans le passé et le supplièrent de répandre sur chaque famille de la paroisse ses plus abondantes bénédictions.

* * *

ALONSA

Nous aurons la semaine prochaine une assemblée des "Grain Growers" pour former un local. Espérons que ce sera à l'avantage des fermiers.

* * *

M. Charles Payment, d'Elie, est venu rendre visite à M. Henri Douville, jeudi dernier.

* * *

Mlle Alida Deslauriers, qui nous était revenue de l'hôpital de Saint-Boniface après avoir subi une opération pour l'appendicite, est partie pour l'hôpital de Portage la Prairie, ayant contracté la maladie de la petite vérole. Nous prions Dieu qu'elle nous revienne à la santé.

* * *

Quelle merveilleuse invention que le radio! Que de belles veillées nous passons en écoutant dans cet étrange instrument chez M. Bouvier, chef de gare du C.N.R.

Que de transgressions n'admettons-nous pas volontiers dans le secret de nos âmes sous prétexte que notre défaite morale est invisible aux yeux des autres. — Mgr Tissier.